



Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau d'irrigation

Bassin du Lot

Rapport annuel 2021

Service commun OU du sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès
46000 Cahors

Tél: 05 65 23 22 81

Sommaire

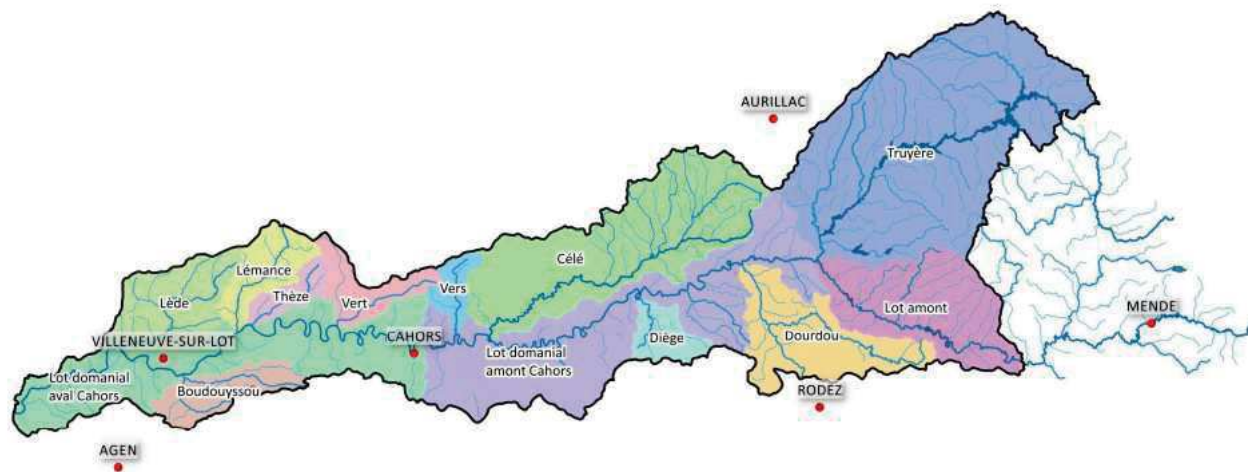
Préambule.....	5
I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	6
1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).....	6
2- Délibérations prises en 2021.....	6
3- Règlement intérieur de l'OU Lot.....	6
4- Contestations formées contre les décisions de l'OU.....	7
5- Base de données.....	7
6- Divers.....	7
II- La campagne d'irrigation 2021.....	8
1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale.....	8
2- Mesures de crise prises durant la campagne.....	10
3- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.....	12
III - Le plan annuel de répartition 2021-2022.....	13
1- Recueil des demandes.....	13
2- Modification des règles de répartition de l'OUGC.....	13
3- Récapitulatif des arbitrages nécessaires.....	14
Annexe 1 : arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Lot.....	17
Annexe 2 : arrêté inter-préfectoral n°E-2018-50.....	18
Annexe 3 : arrêté inter-préfectoral n°E-2021-3 portant prolongation de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot.....	19
Annexe 4 : compte-rendu du comité d'orientation de l'OU Lot du 12 mars 2020.....	20
Annexe 5 : relevé de décisions du comité de gestion de l'OU Lot du 18 novembre 2020.....	21
Annexe 6 : extrait des délibérations adoptées durant l'année 2020.....	22
Annexe 7 : règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	23
Annexe 8 : fiches synthétiques des données par périmètre élémentaire.....	24
Annexe 9 : tableau comparatif, pour chaque irrigant, des besoins de prélèvements exprimés, du volume alloué et du volume prélevé à chaque point de prélèvement.....	25

Préambule

La Chambre d'Agriculture du Lot a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot par arrêté interdépartemental le 31 janvier 2013.

L'Organisme Unique Lot gère les autorisations de prélèvement pour tous les types de ressource en eau et pour l'ensemble des préleveurs irrigants de son périmètre. Celui-ci s'étend sur 6 départements : l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot



Conformément à l'article R.211-112 du code de l'environnement, les missions de l'Organisme Unique du sous-bassin du Lot (OU Lot) sont :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ;
- Donner son avis sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet un rapport annuel en deux exemplaires, permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précédait et comprenant notamment :
 - Les délibérations de l'Organisme Unique de l'année écoulée ;
 - Le règlement intérieur de l'Organisme Unique ou ses modifications intervenues au cours de l'année ;
 - Un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ;
 - L'examen des contestations formées contre les décisions de l'Organisme Unique ;
 - Les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot

1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)

Le 10 août 2016, l'Organisme Unique Lot a obtenu une Autorisation Unique Pluriannuelle sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de 6 ans (annexe 1).

Cet arrêté prévoit la réalisation de prescriptions selon un calendrier précis tout au long des six années de sa validité.

Le tableau ci-dessous présente les prescriptions dites courantes à réaliser en 2020 par l'Organisme Unique Lot ainsi que certaines dates clés de l'année écoulée.

Prescription / Evénement	Échéance	Réalisation
Rapport annuel au Préfet	31 janvier 2021	Déposé
Dépôt du plan annuel de répartition		Déposé
Dépôt des tours d'eau (Thèze, Vert, Diège, Dourdou, Léde et Lémance non réalimentées)	15 février 2021	Déposés pour Thèze, Vert, Dourdou et Diège (le 15 mai 2021)
Calendrier recouvrement redevance	Juillet 2021	Déposé
Annonce légale recensement besoins	Septembre 2021	Réalisée
Comité de gestion		15 octobre 2021
Envoi des enquêtes de recensement du PAR 2022/2023		27 octobre 2021

Le tableau ci-dessous présente les principales prescriptions d'ordre général restantes à réaliser par l'Organisme Unique Lot ainsi qu'un état d'avancement des réponses apportées.

Prescription	Échéance	Date de réalisation
Sur 21 MESU en état moins que bon et pression irrigation significative : identifier les économies d'eau pour diminuer la pression irrigation	31 janvier 2018	En attente de la réalisation du recensement des retenues afin de préciser le paysage. Action qui se fera dans la continuité
Recensement et caractérisation des retenues	31 mai 2021	Méthode validée. Enquête réalisée auprès de 33 retenues prioritaires

2- Délibérations prises en 2021

Le comité de gestion, organe de gouvernance du service commun, s'est réuni le 15 octobre 2021 à Cahors.

Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 5.

Lors de ce comité, la délibération relative au mode de calcul de la redevance OU 2022 a été adoptée suite à un vote (annexe 6).

3- Règlement intérieur de l'OU Lot

Une modification du règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot a été adoptée le 5 février 2021. Il est présenté en annexe 7.

4- Contestations formées contre les décisions de l'OU

Lors de l'année 2021, aucune contestation n'a été formée contre les décisions de l'Organisme Unique Lot.

5- Base de données

En fin d'année 2019, l'OUGC Lot a pris la décision d'enregistrer sa base de données sur le logiciel national GESTEA.

En effet, plusieurs champs à renseigner sont obligatoires pour correspondre au format SANDRE. En 2021, des ajustements ont été nécessaires pour que les données intégrées dans cette base soient les plus justes possibles.

Ce travail a permis, entre autres, de compléter encore plus la base de données OUGC (notamment concernant les coordonnées des prélèvements, les parcelles cadastrales ou encore les types de prélèvements).

6- Divers

L'OUGC a donné son avis sur la création de 11 ouvrages. Un avis favorable a été donné à tous les pétitionnaires.

Demandeur	Type de ressource	Volume (m ³)	Date de réponse OUGC
LAFRAGETTE Damien	Retenue déconnectée	8600	02/03/2021
GAEC BOS GIRBAL ET FILS	Retenue déconnectée	40000	Mars 2021
GAEC DU RETRE	Retenue déconnectée	2000	26/05/2021
HABOUZIT Thierry	Retenue déconnectée	40000	05/07/2021
GFA GEORGES VIGOUROUX	Retenue déconnectée	35000	02/08/2021
SCEA MAS DEL PERIE	Retenue déconnectée	2000	20/08/2021
MERIT MATHIEU	Retenue déconnectée	1800	20/08/2021
GAEC SABATIER	Retenue déconnectée	25000	26/05/2021
PARAMELLE LABRO Vincent	Retenue déconnectée	3000	27/08/2021
GAEC CAUSSELOT	Citerne souple	300	06/10/2021
PICAROUGNE Alexis	Retenue déconnectée	40000	10/06/2021

II- La campagne d'irrigation 2021

L'étiage 2021 a fait suite à une fin de printemps à un printemps qui a débuté assez sec puis est devenu très pluvieux permettant un remplissage optimum des retenues. L'irrigation a donc été précoce sur les cultures en demande au printemps (notamment des céréales ainsi que des fourrages).

L'été 2021 a été marqué par des une humidité assez exceptionnelle. De nombreuses pluies sont intervenues sur l'ensemble du bassin quasiment jusqu'à la mi-août. De manière générale, les cultures plus tardives (comme certains vergers) ont dû tout de même irriguer à partir de cette période jusqu'à la fin de l'été.

La rivière Lot et quasiment l'ensemble du bassin ont permis de satisfaire aux besoins de l'agriculture.

La situation n'a jamais été tendue cette année (rapport besoin/ressource).

1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale

Les volumes prélevés ont été transmis à l'OU Lot par les préleveurs à l'aide du formulaire de demande des besoins pour la campagne suivante.

Les tableaux présentant un comparatif, pour chaque irrigant, entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement pour la campagne 2021 sont disponibles en annexe 9.

Le tableau suivant présente les volumes prélevés en été 2021 par unité de gestion et type de ressource comparé aux volumes autorisés.

Ce tableau est issues des données à la date du 20 janvier.

Etiage 2021	Eaux souterraines			Eaux superficielles			Retenues déconnectées		
	V demandé 2021	V autorisé 2021	V prélevé 2021	V demandé 2021	V autorisé 2021	V prélevé 2021	V demandé 2021	V autorisé 2021	V prélevé 2021
BOUDOUYSSOU	11 300	11 300	300	600 100	598 600	187 855	2 691 080	2 677 824	731 374
CELE				604 000	603 200	99 099	892 400	838 500	200 641
DIEGE				26 550	26 550	1 170	643 100	638 500	79 405
DOURDOU				145 200	120 999	11 248	138 000	133 000	22 022
LEDE	14 000	3 000	-	807 930	745 523	276 311	6 806 277	4 385 028	2 502 439
LEMANCE	70 000	-	-	533 390	522 000	203 318	379 000	369 100	91 335
LOT AMONT				346 014	330 467	16 208	91 300	90 800	14 240
LOT DOMANIAL AMONT	1 000	1 000	10	3 513 342	3 432 625	1 168 484	913 200	885 600	182 629
LOT DOMANIAL AVAL	292 500	284 500	51 950	25 406 445	24 665 255	10 906 442	3 635 120	3 569 450	1 294 640
THEZE	1 040	1 000	-	243 900	242 680	39 308	121 700	118 900	55 800
TRUYERE				44 000	7 000	1 987	226 400	173 000	2 110
VERS				9 840	8 940	3 890			
VERT				70 800	70 800	2 617	29 500	18 260	3 670
TOTAL	389 840	300 800	52 260	32 351 511	31 374 639	12 917 937	16 567 077	13 897 962	5 180 305

Afin d'analyser au mieux les données ci-dessus, le tableau suivant montre le taux de retour des volumes prélevés par unité de gestion et type de ressource. Ce taux de retour est calculé à la date du 20 janvier. Les retours manquants ont fait l'objet de diverses relances.

Taux de retour V prélevé 2021	EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES	PLAN D'EAU DECONNECTE
BOUDOUYSSOU	100%	94%	89%
CELE		87%	85%
DIEGE		78%	91%
DOURDOU		94%	100%
LEDE	100%	85%	88%
LEMANCE	100%	94%	88%
LOT AMONT		96%	89%
LOT DOMANIAL AMONT	83%	84%	89%
LOT DOMANIAL AVAL	100%	80%	75%
THEZE	100%	80%	75%
TRUYERE		75%	100%
VERS		100%	
VERT		75%	100%
TOTAL	93%	87%	89%

2- Mesures de crise prises durant la campagne

Les Chambres d'Agriculture du Lot et du Lot-et-Garonne ont mis en ligne sur leurs sites internet les cartes ou les arrêtés de restrictions afin d'en informer les irrigants en cours de campagne.

Cette année encore, les bulletins d'irrigation des Chambres d'agriculture ont été rédigés par grands bassins versants afin de satisfaire à la demande de l'Agence de l'eau d'avoir une cohérence hydrographique.

Pendant la campagne d'irrigation, des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés contenant notamment :

- des conseils sur l'irrigation des cultures, basés sur les stades végétatifs, les relevés météorologiques et les sondes tensiométriques (état de l'eau dans le sol) des parcelles de référence, selon le protocole de gestion ;
- l'état de l'hydrologie ;
- les mesures de restriction.

Le tableau suivant présente la chronologie des restrictions prises dans chacun des départements de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot durant l'étiage 2021.

Sur les bassins de la Diège et du Dourdou, les tours d'eau de niveau 1 sont mis en œuvre à partir du 1^{er} juin quelque soit la climatologie de l'année.

Globalement seuls les plus petits affluents du Lot ont été concernés par des mesures de crise. Ceci n'impactant quasiment pas les prélèvements pour irrigation pour 2 raisons : ils sont très faibles voire inexistantes sur ces cours d'eau et les pluies de l'été ont pu suffire aux consommations des cultures.

État des restrictions de prélèvements sur les cours d'eau et les nappes sur le périmètre de l'OU Lot

Légende :

	Pas de restriction
	30 %
	50 %
	Interdiction totale des prélèvements (sauf dérogations prévues à l'article 5)

Département	Cours d'eau	Juin				Juillet				Août				Septembre				Octobre				Commentaires
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Aveyron	Diège	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Sous condition tour d'eau
	Dourdou	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Sous condition tour d'eau
	Affluents Lot aval	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	
	Affluents Lot amont	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	Lot	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
Cantal	Truyère amont	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	Lot	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
Dordogne	Lémance	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
Lot	Lot	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	Petits affluents du Lot (cf annexe arrêté)	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	
	Thèze	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Sous condition tour d'eau
	Vert aval et Masse	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Sous condition tour d'eau
	Vert amont	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Sous condition tour d'eau
	Vers et Rauze	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	
	Sagne (sous-bassin du Célé)	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	
	Bervezou / Drauzou / Veyre	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	
Lot-et-Garonne	Célé	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	
	Lède non réalimentée	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	
	Lède réalimentée	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	Lémance non réalimentée	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	
	Lémance réalimentée	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	Thèze	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Sous condition tour d'eau
	Boudouyssou non réalimenté (yc Tancanne)	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	
	Boudouyssou réalimenté	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
Affluents du Lot non réalimentés	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red		
Tarn-et-Garonne	Lot	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	
	Tancanne	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	

3- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau

L'Organisme Unique Lot n'a été informé d'aucun incident ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.

III - Le plan annuel de répartition 2021-2022

1- Recueil des demandes

Vous trouverez ci-dessous le calendrier complet pour l'élaboration du PAR Lot 2021-2022 :

Septembre 2020	Parution officielle du recensement annuel dans les journaux locaux
12 octobre 2020	Envoi des formulaires de recensement des besoins
7 décembre 2020	1ère relance mail/SMS
13 janvier 2021	2ème relance mail/SMS/courrier
5 février 2021	Validation des arbitrages du PAR en comité de gestion
15 février 2021	Envoi du PAR à la DDT coordinatrice

2- Modification des règles de répartition de l'OUGC

Le 5 février 2021, le comité de gestion de l'OUGC Lot a validé de nouvelles règles de répartition des demandes supplémentaires notamment.

Toutes les nouvelles demandes ou demandes d'augmentation devront être motivées et seront harmonisées par le service technique.

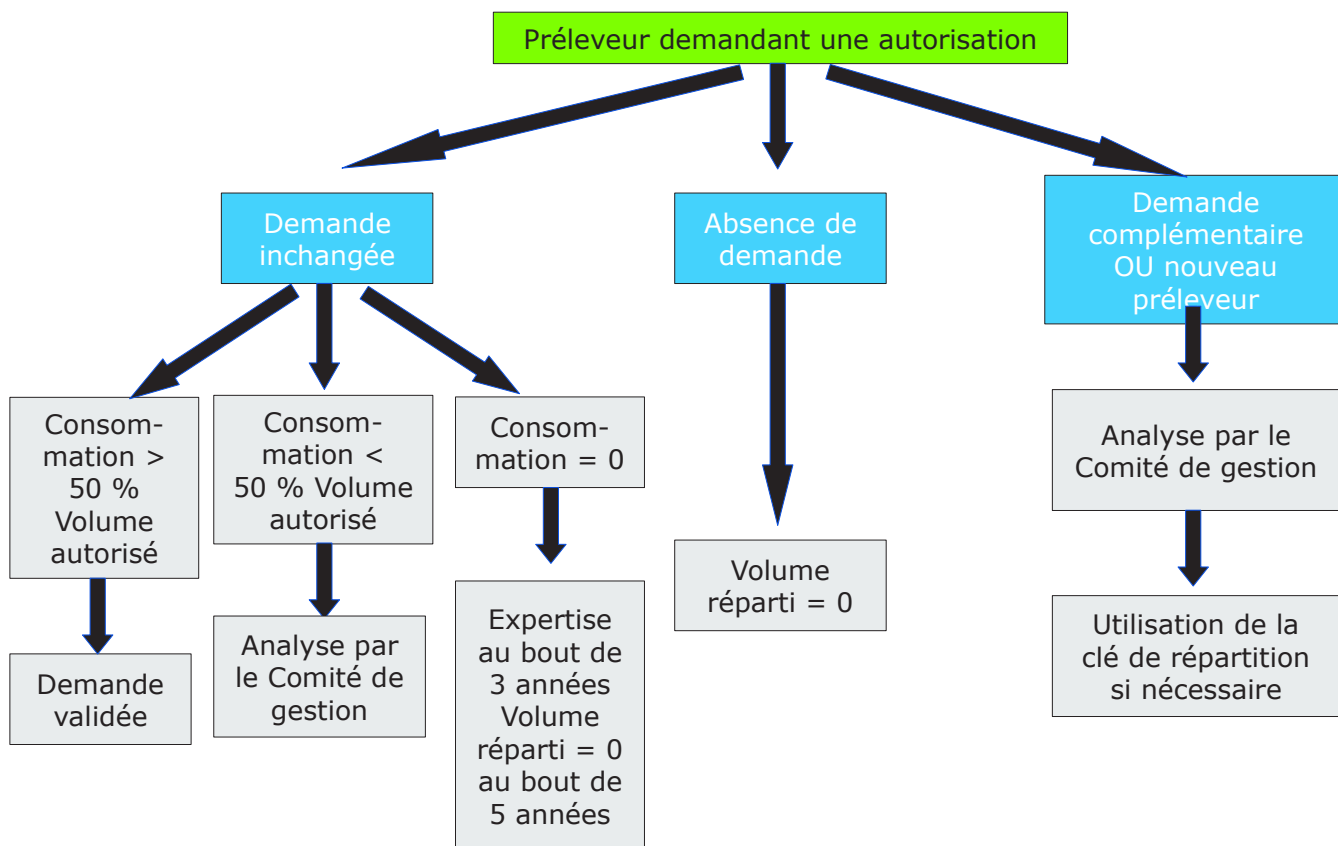
Un autre principe de base s'appliquera aux irrigants qui ne prélèvent plus d'eau depuis plusieurs saisons. Au bout de 3 années sans volume prélevé, une expertise sera menée par les services techniques de l'OUGC pour comprendre la raison de ces déclarations.

Au bout de 5 années sans volume prélevé sur une même ressource, la demande sera automatiquement réduite à 0 afin de libérer du volume pour les irrigants en ayant besoin. L'irrigant en sera alors informé par courrier.

Enfin le Comité de gestion se réserve le droit, au cas par cas, de reverser éventuellement dans un pot commun tout volume non prélevé dans la limite d'une consommation maximale sur 5 ans inférieure à 50 % du volume total autorisé par irrigant et par type de ressource.

Ces principes ne s'appliqueront pas aux plans d'eau dits déconnectés.

Si un préleveur ne fait pas part à l'OU Lot de sa demande dans les délais impartis, il ne pourra pas obtenir d'autorisation de pompage pour la campagne d'irrigation suivante.



3- Récapitulatif des arbitrages nécessaires

Voici un tableau récapitulatif des volumes demandés et des volumes répartis par l'OUGC (tableau à retrouver également dans le fichier du PAR) :

ETIAGE	Eaux souterraines					Eaux superficielles					Plans d'eau déconnectés				
	Vaup	Vdemandé	Vpar	Vres	Vpar+Vres	Vaup	Vdemandé	Vpar	Vres	Vpar+Vres	Vaup	Vdemandé	Vpar	Vres	Vpar+Vres
Boudouyssou	13 500	11 300	11 300	1 130	12 430	770 000	600 100	601 500	60 150	661 650	3 550 000	2 688 080	2 686 680	268 668	2 955 348
Célé						702 000	491 200	532 250	53 225	585 475	1 059 000	991 050	945 000	94 500	1 039 500
Diège						43 000	24 050	26 150	2 615	28 765	700 000	645 600	640 900	58 400	699 300
Dourdou						121 000	145 200	121 000	0	121 000	160 000	138 000	133 000	13 300	146 300
Lède	18 600	14 000	14 000	1 400	15 400	910 000	816 308	845 453	64 547	910 000	5 800 000	6 623 057	4 315 858	431 586	4 747 444
Lémance		70 000	0	0	0	540 000	529 550	513 550	26 450	540 000	699 000	379 000	369 100	36 910	406 010
Lot amont						565 000	333 532	289 532	28 953	318 485	132 000	91 300	89 800	8 980	98 780
Lot dom amont						28 000 000	28 416 147	27 624 450	375 550	28 000 000	7 292 000	4 590 920	4 457 800	445 780	4 903 580
Lot dom aval															
Thèze	1 000	1 000	1 000	0	1 000	250 000	242 680	242 680	7 320	250 000	153 000	121 500	118 900	11 890	130 790
Truyère						42 000	44 000	7 000	7 000	7 700	173 000	211 400	211 400	0	211 400
Vers						9 840	8 940	8 940	0	8 940				0	0
Vert						129 000	70 800	78 540	7 854	86 394	61 000	29 500	18 260	1 826	20 086

DOURDOU eaux superficielles : toutes les demandes supplémentaires ont été refusées afin de ne pas dépasser le VP.

LEDE retenues déconnectées : ce dépassement est lié aux plans d'eau de l'ASA de Villeneuve Nord. Cette dernière demande toujours un volume supérieur au volume utile de leurs plans d'eau. Une fois le volume plafonné, le VP est respecté.

LEMANCE eaux souterraines : ce volume correspond à un prélèvement dans un forage pour une ASA non déclarée sur le périmètre de notre OUGC à l'origine. La demande a été remise à 0 dans l'attente d'une modification de l'AUP (dossier en cours).

LOT DOMANIAL eaux superficielles : les nouvelles règles d'attribution ont été appliquée à

savoir accepter toutes les nouvelles demandes (hors cas particuliers) en contre partie d'une baisse de moitié de tous les volumes autorisés dont la consommation maximale sur les 5 dernières années était inférieur à 50 % de ce même volume autorisé. L'OUGC a informé par courrier en amont tous les irrigants qui seront concernés.

TRUYERE eaux superficielles : un nouvel irrigant a déclaré capter une source pour 2000 m³. Le plus gros quota du périmètre a été abaissé d'autant pour ne pas dépasser le VP.

TRUYERE retenues déconnectées : de nouveaux plans d'eau ont été autorisés et donc les demandes de prélèvement ont été remontées à l'OUGC. Un arbitrage sur une grande partie des plans d'eau a été fait pour ne pas dépasser le VP. Cependant, le volume global sur ce périmètre devra être augmenter (cf. dossier de demande de modification de l'AUP).

HORS ETIAGE															
	Eaux souterraines					Eaux superficielles					Plans d'eau déconnectés				
	Vaup	Vdemandé	Vpar	Vres	Vpar+Vres	Vaup	Vdemandé	Vpar	Vres	Vpar+Vres	Vaup	Vdemandé	Vpar	Vres	Vpar+Vres
Boudouyssou	4 500	3 000	3 000	/	/	585 000	294 600	302 100	/	/	594 652	101 200	93 200	/	/
Célé				/	/	15 000	6 300	6 300	/	/	19 500	900	900	/	/
Diège				/	/	1 500	0	0	/	/	700	34 200	700	/	/
Dourdou	2 000			/	/	3 000	2 800	2 800	/	/	13 700	0	0	/	/
Lède	33 000	6 000	6 000	/	/	1 835 779	1 115 340	1 313 340	/	/	1 052 556	346 500	89 000	/	/
Lémance	4 500	1 000	1 000	/	/	72 960	46 950	46 950	/	/	292 990	1 000	1 000	/	/
Lot amont				/	/	10 000	10 000	10 000	/	/	33 220	0	0	/	/
Lot dom amont	91 400	44 400	39 400	/	/	3 812 000	4 347 126	3 804 521	/	/	2 388 420	280 300	272 950	/	/
Lot dom aval				/	/				/	/				/	/
Thèze				/	/	6 810	5 600	5 600	/	/	22 210	45 000	0	/	/
Truyère				/	/	2 000	6 000	2 000	/	/	0	17 000	17 000	/	/
Vers				/	/	3 000	3 000	3 000	/	/				/	/
Vert				/	/	6 000	4 800	4 800	/	/	40 914	2 500	2 500	/	/

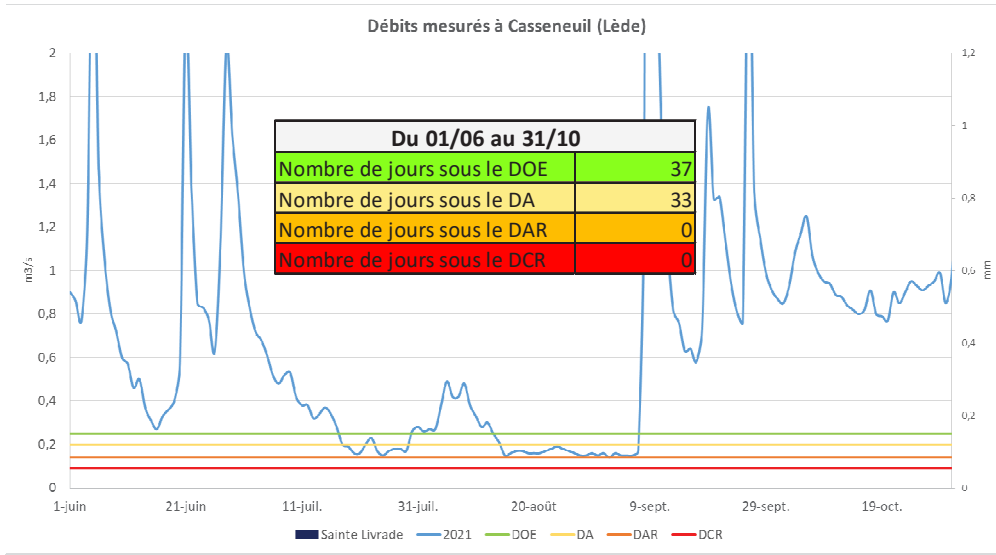
DIEGE retenues déconnectées : des demandes supplémentaires ont été refusées afin de ne pas dépasser le VP.

LOT DOMANIAL eaux superficielles : les nouvelles règles d'attribution ont été appliquée à savoir accepter toutes les nouvelles demandes (hors cas particuliers) en contre partie d'une baisse de moitié de tous les volumes autorisés dont la consommation maximale sur les 5 dernières années était inférieur à 50 % de ce même volume autorisé. L'OUGC a informé par courrier en amont tous les irrigants qui seront concernés.

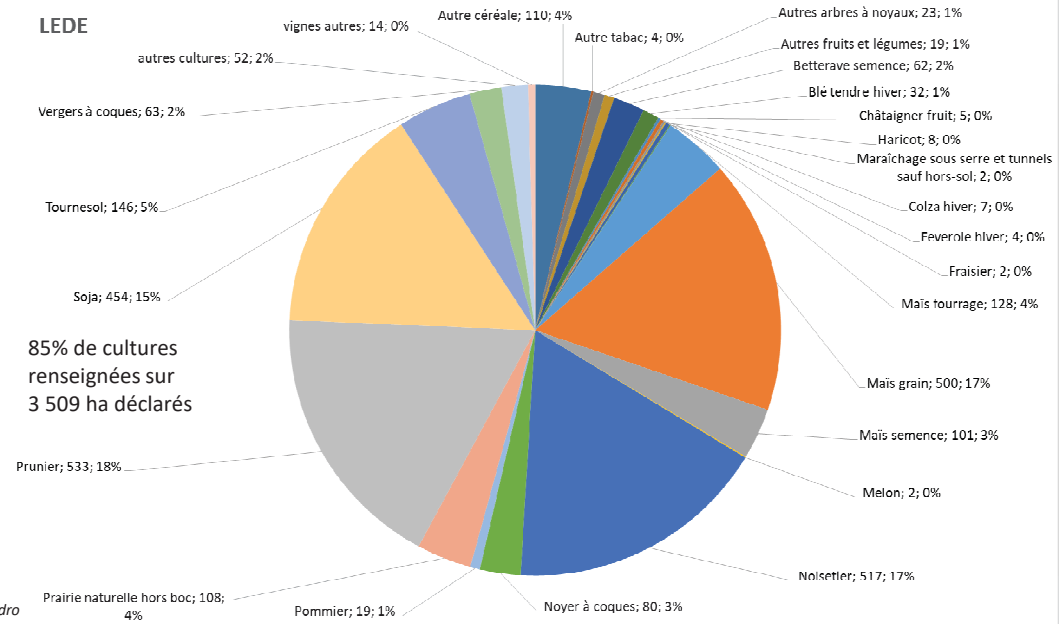
THEZE retenues déconnectées : des demandes supplémentaires ont été refusées afin de ne pas dépasser le VP.

TRUYERE eaux superficielles : il s'agissait d'une demande de volume en doublon d'un préleveur. La demande hors étiage a été annulée pour respecter les VP.

TRUYERE retenues déconnectées : des demandes supplémentaires ont été refusées afin de ne pas dépasser le VP.



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

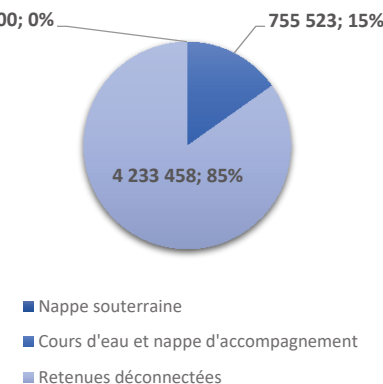


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	47
Nombre de lieux de pompages déclarés	59
Surface irrigable (ha)	484
Débit autorisé total (m3/h)	2 147
Volume autorisé total hors réserve (m3)	755 523
Volume prélevé total (m3)	276 311

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

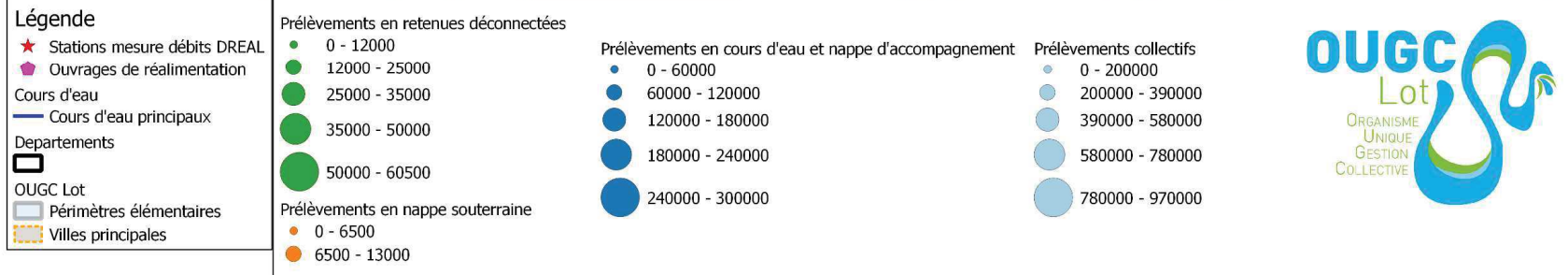
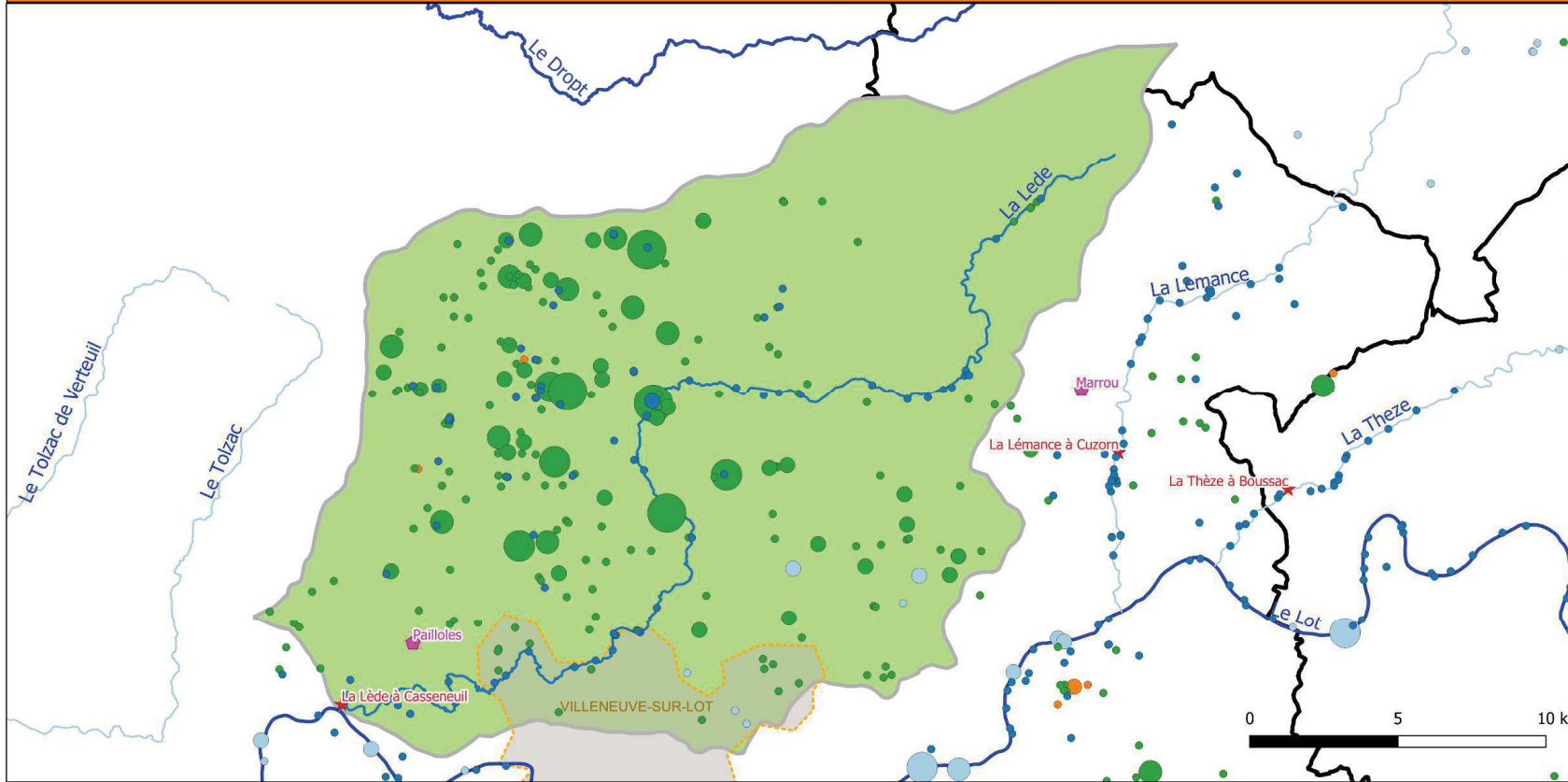
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Pailloles pour un volume autorisé d'environ 45 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 75 552 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

202 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 4,2 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

1 110 340 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

131 500 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



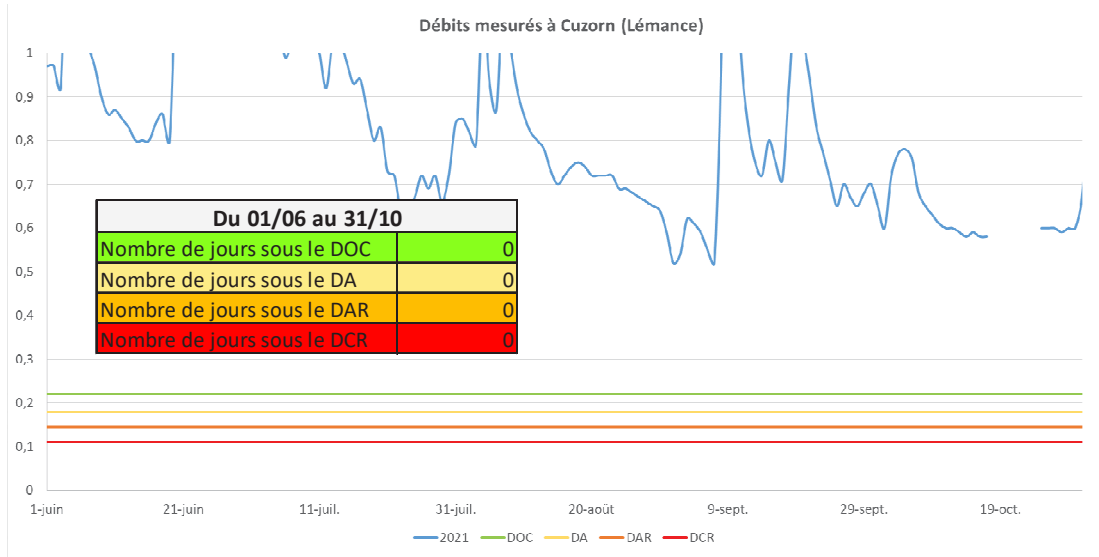
Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



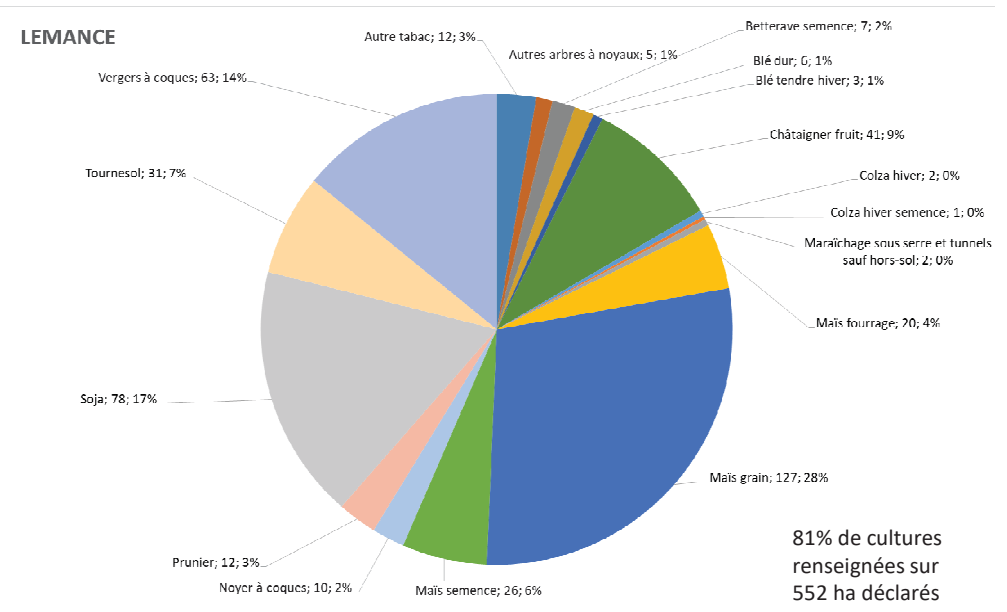
Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Lémance

Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2021



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

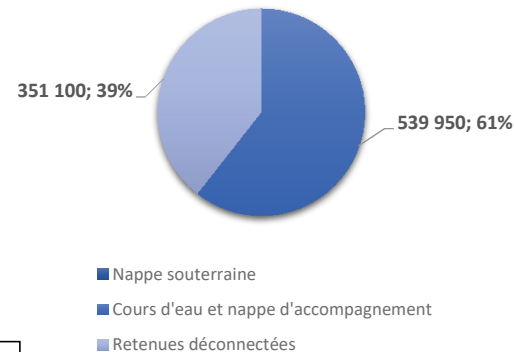


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	24
Nombre de lieux de pompages déclarés	44
Surface irrigable (ha)	285
Débit autorisé total (m3/h)	1 477
Volume autorisé total hors réserve (m3)	539 950
Volume prélevé total (m3)	203 318

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

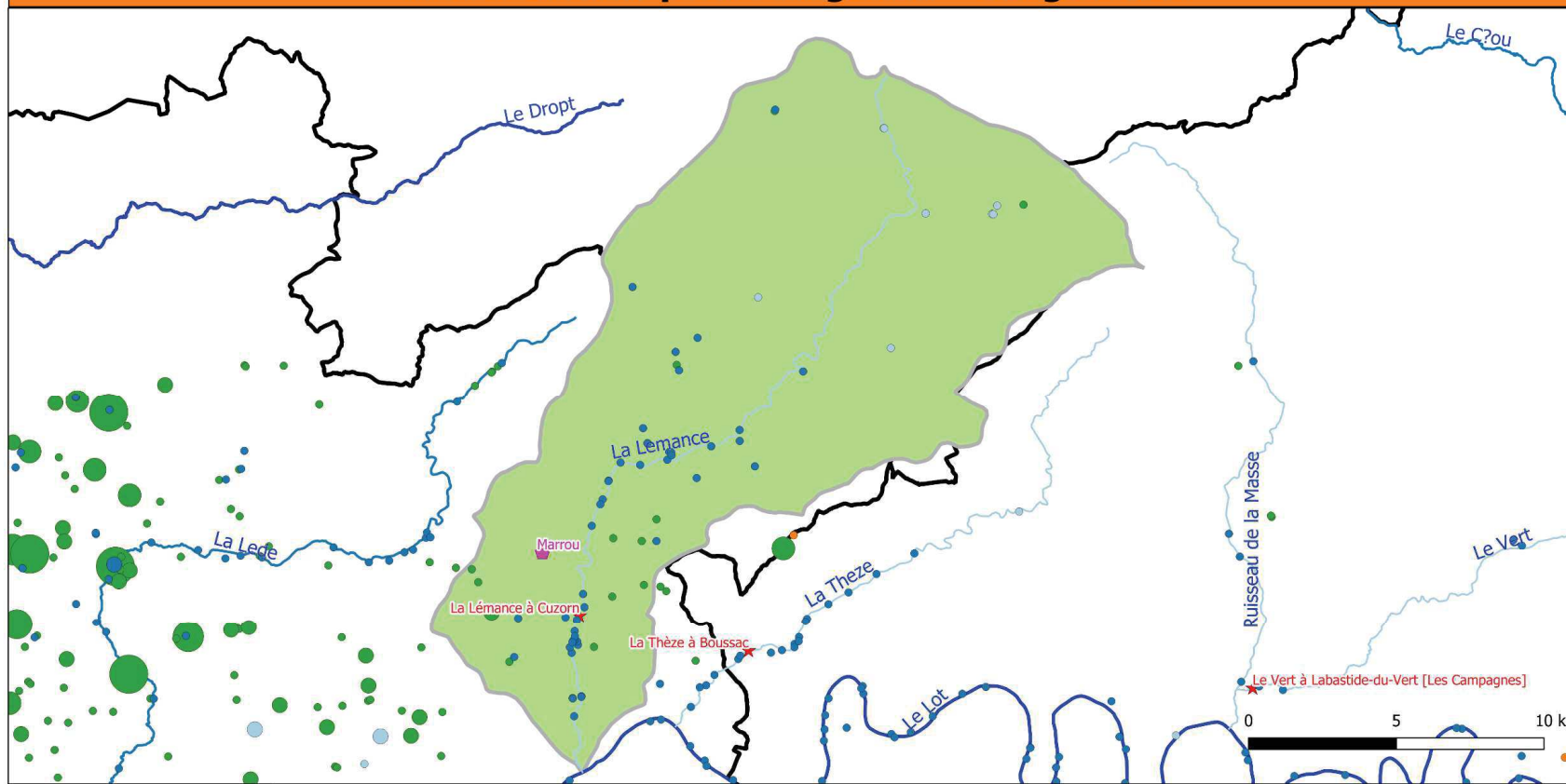
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Marrou pour un volume autorisé d'environ 270 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 50 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

18 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 351 100 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 12000
- 12000 - 25000
- 25000 - 35000
- 35000 - 50000
- 50000 - 60500

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 6500
- 6500 - 13000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 60000
- 60000 - 120000
- 120000 - 180000
- 180000 - 240000
- 240000 - 300000

Prélèvements collectifs

- 0 - 200000
- 200000 - 390000
- 390000 - 580000
- 580000 - 780000
- 780000 - 970000



Prélèvements autorisés
pour l'irrigation sur la
période hors été 2021-
2022

46 950 m³ en cours d'eau
et nappe
d'accompagnement

1 000 m³ ont été alloués en
plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



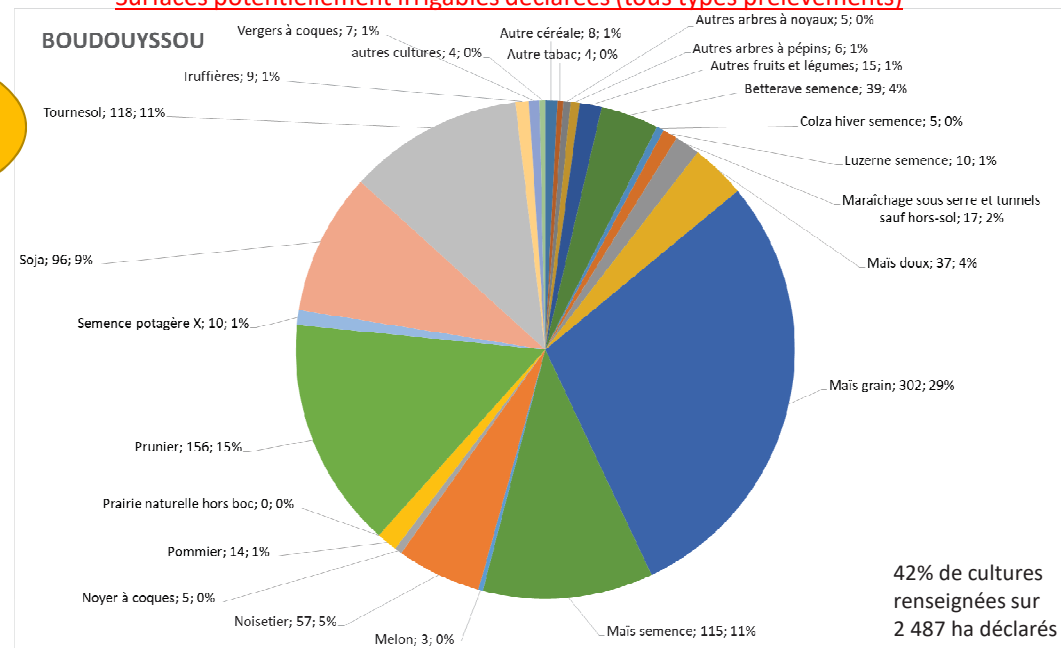
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

La Tancanne à Auradou (47)	
Date d'observation	Observation
10/06/2021	Ecoulement visible
26/06/2021	Ecoulement visible
14/07/2021	Ecoulement visible
25/07/2021	Ecoulement visible
09/08/2021	Ecoulement visible
25/08/2021	Ecoulement visible
13/09/2021	Ecoulement visible
27/09/2021	Ecoulement visible

Source : OFB

A noter :
Station du réseau de suivi ONDE 47

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

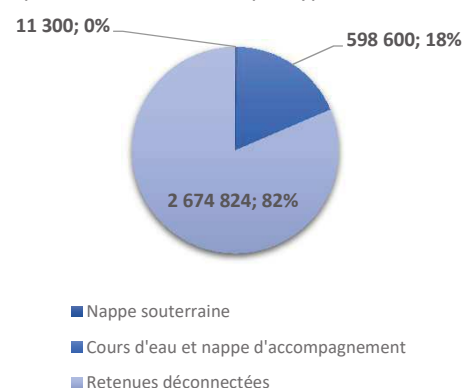


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	32
Nombre de lieux de pompages déclarés	43
Surface irrigable (ha)	367
Débit autorisé total (m3/h)	1 670
Volume autorisé total hors réserve (m3)	598 600
Volume prélevé total (m3)	187 855

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

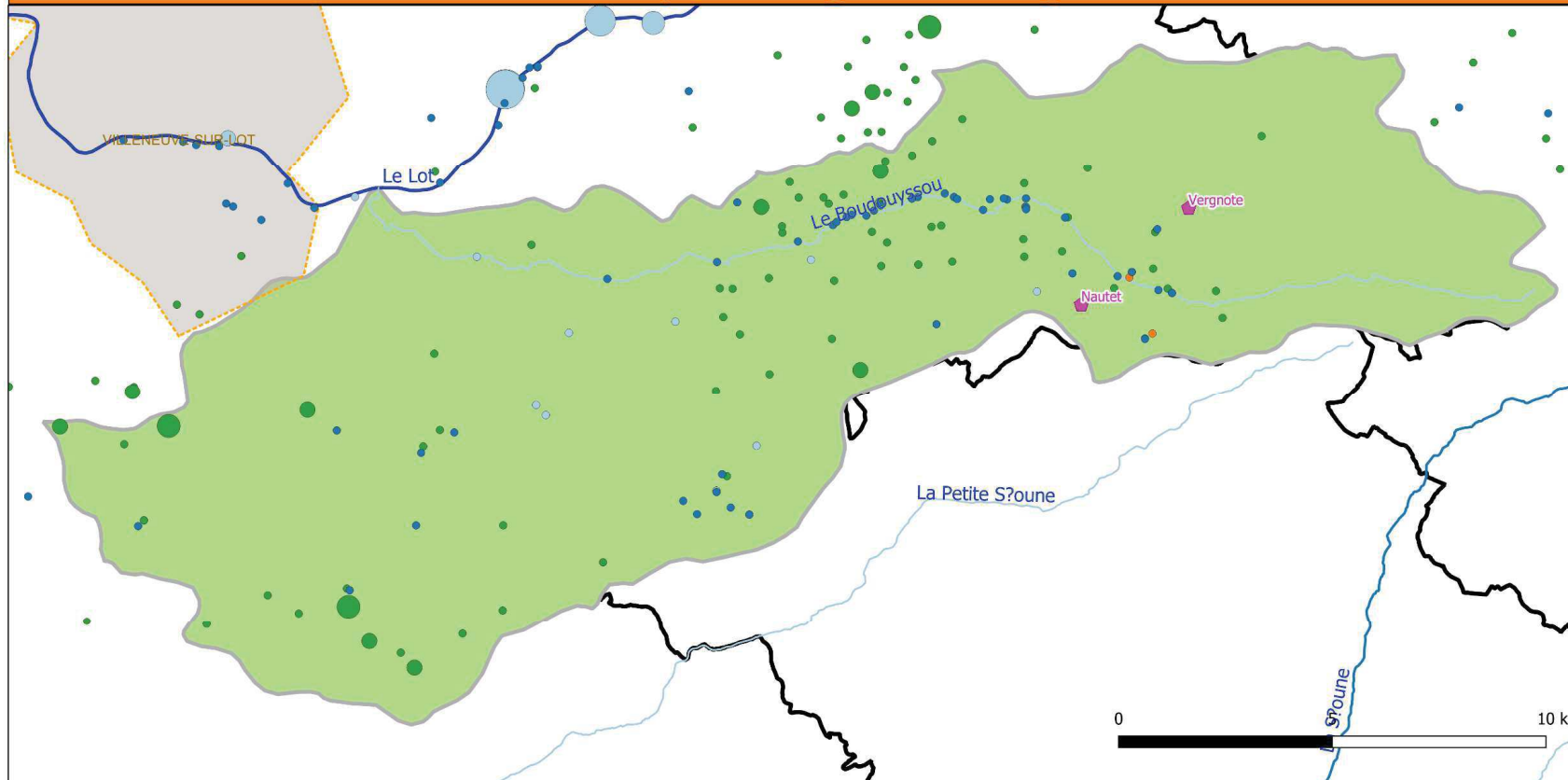
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval des retenues de Vergnote et Nautet pour un volume autorisé d'environ 545 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 59 860 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

86 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 2,7 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

294 600 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

83 556 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 12000
- 12000 - 25000
- 25000 - 35000
- 35000 - 50000
- 50000 - 60500

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 60000
- 60000 - 120000
- 120000 - 180000
- 180000 - 240000
- 240000 - 300000

Prélèvements collectifs

- 0 - 200000
- 200000 - 390000
- 390000 - 580000
- 580000 - 780000
- 780000 - 970000

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 6500
- 6500 - 13000



Organisme Unique de sous-bassin Lot

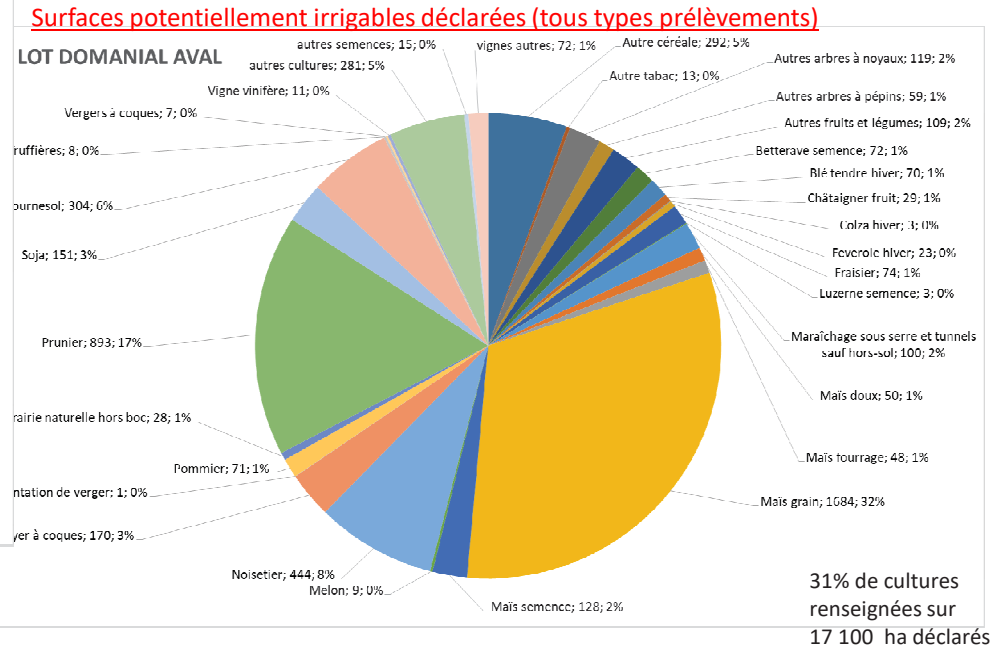
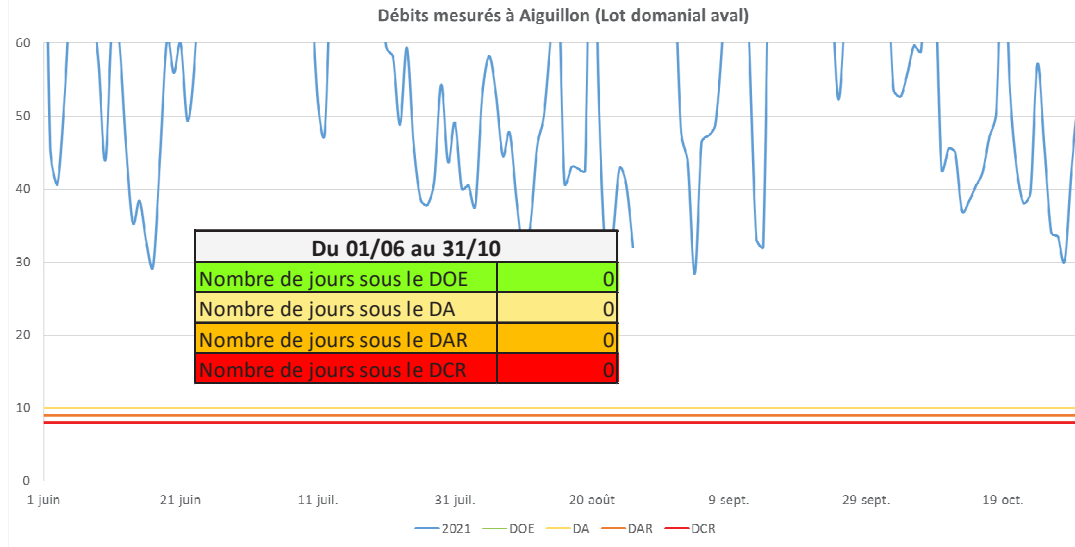
Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



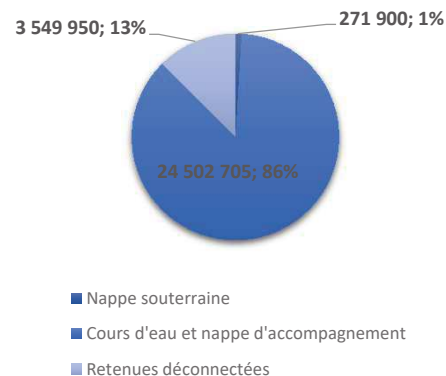
Source : Banque Hydro

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	222
Nombre de lieux de pompages déclarés	382
Surface irrigable (ha)	15 398
Débit autorisé total (m3/h)	35 993
Volume autorisé total hors réserve (m3)	24 502 705
Volume prélevé total (m3)	10 906 442

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

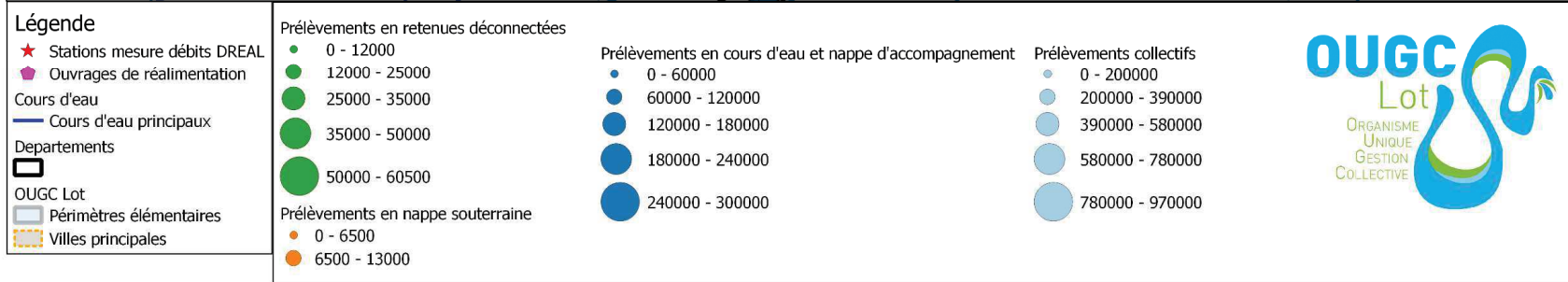
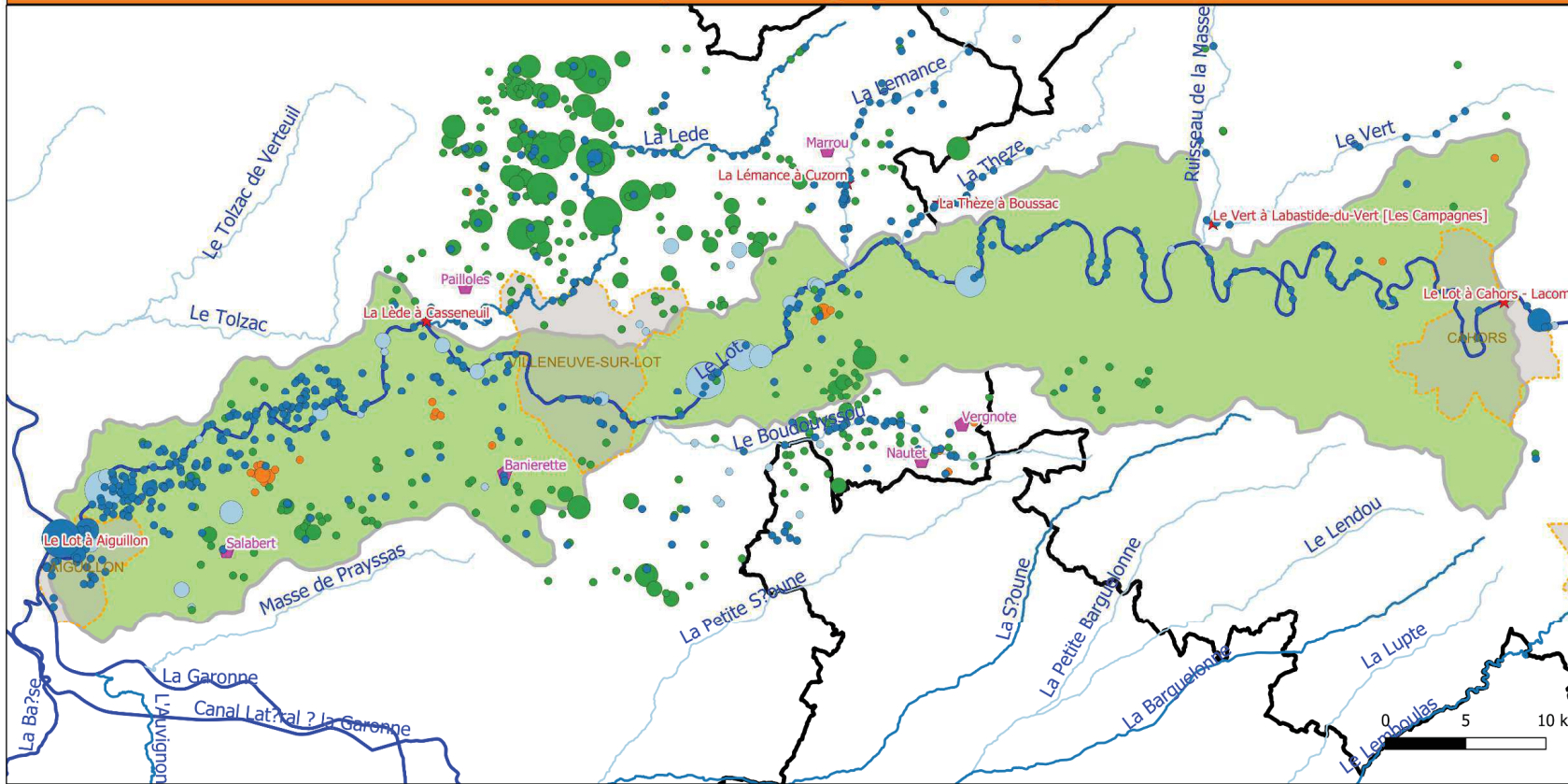
Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 504 230 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 538 270 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

106 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3,5 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

3,3 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

272 800 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

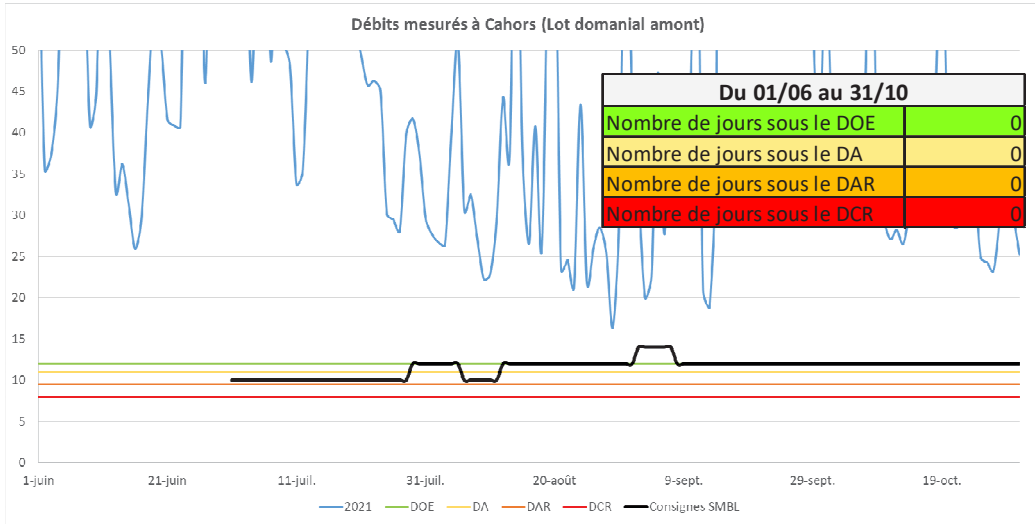




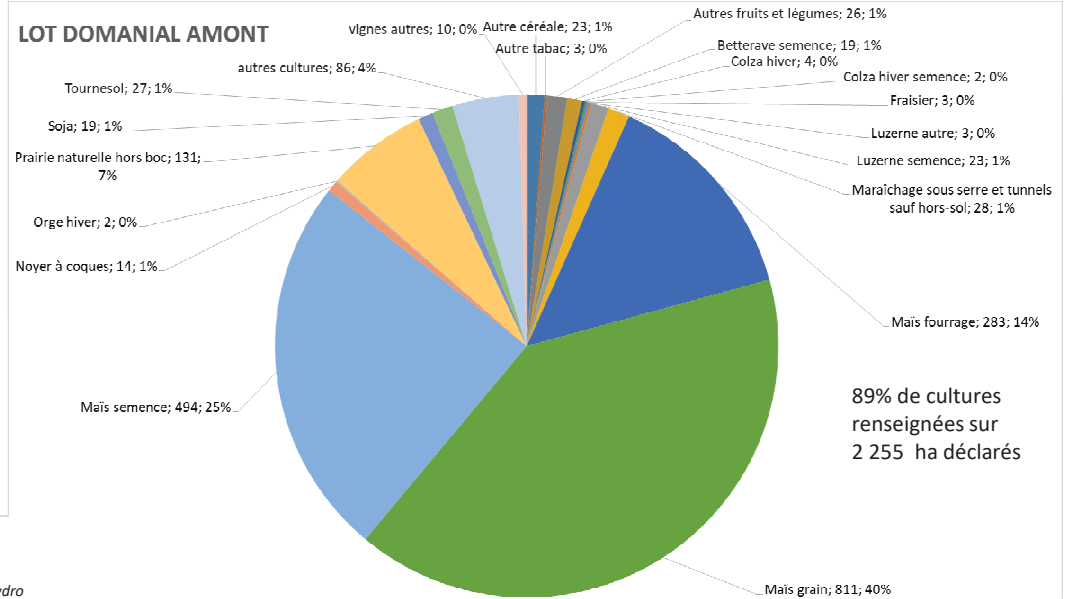
Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Lot Domanial Amont

Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2021



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

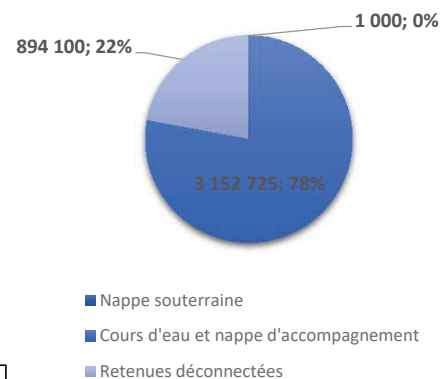


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	102
Nombre de lieux de pompages déclarés	198
Surface irrigable (ha)	1 488
Débit autorisé total (m3/h)	7 796
Volume autorisé total hors réserve (m3)	3 152 725
Volume prélevé total (m3)	1 168 484

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

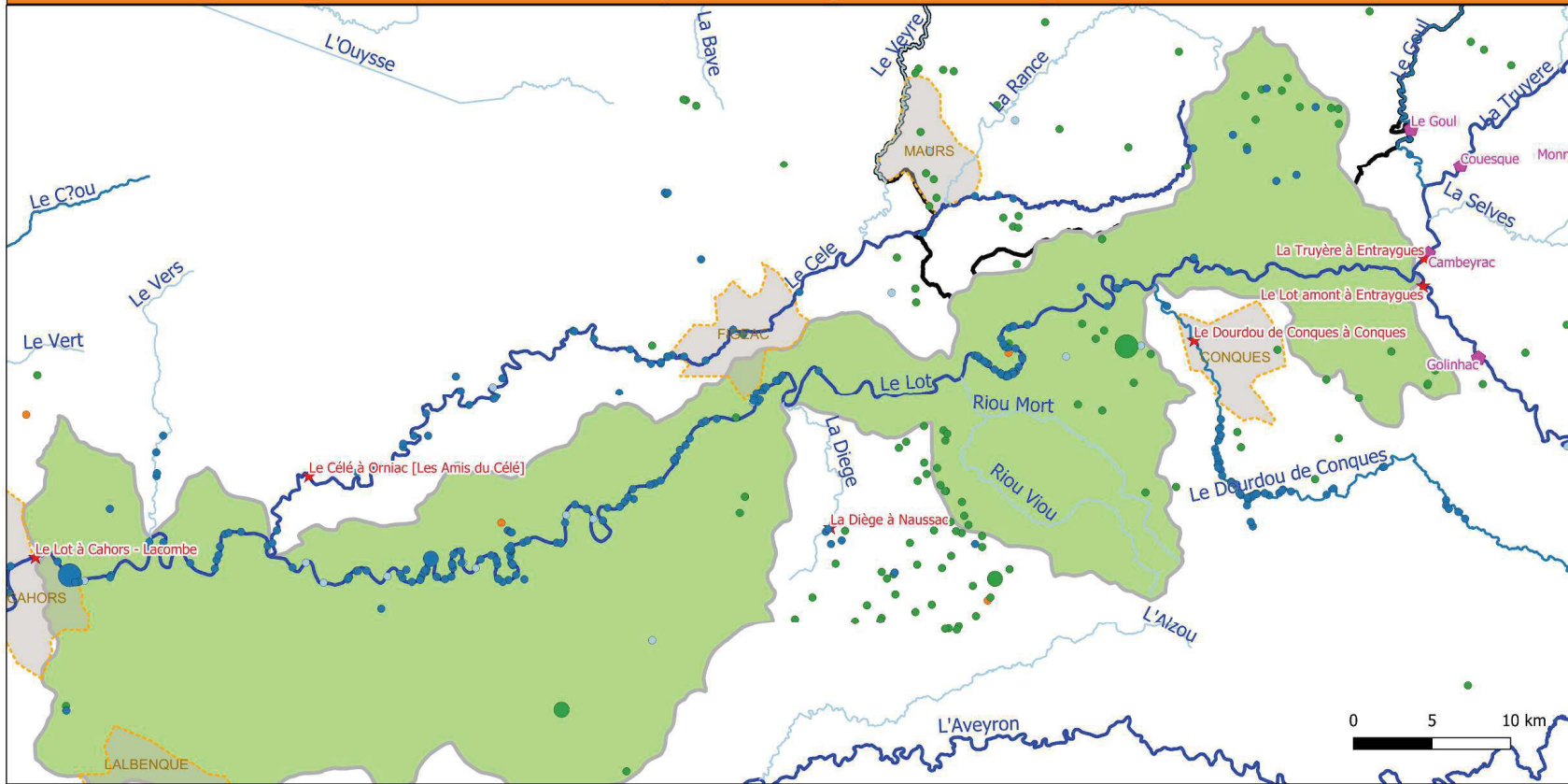
Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 504 230 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 538 270 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

43 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 894 100 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

290 500 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

22 500 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

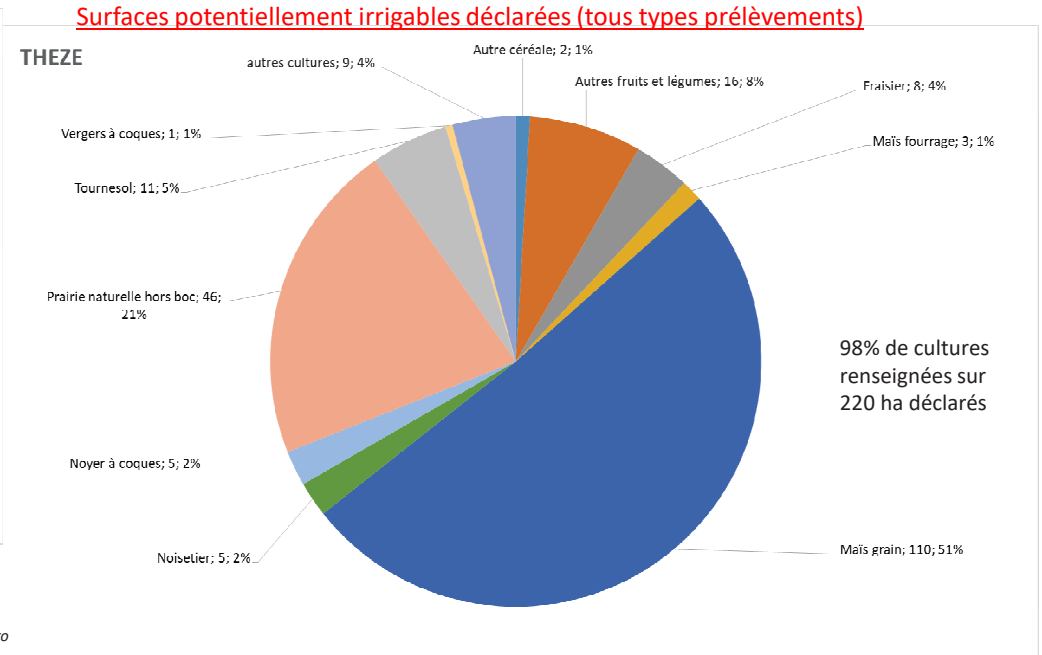
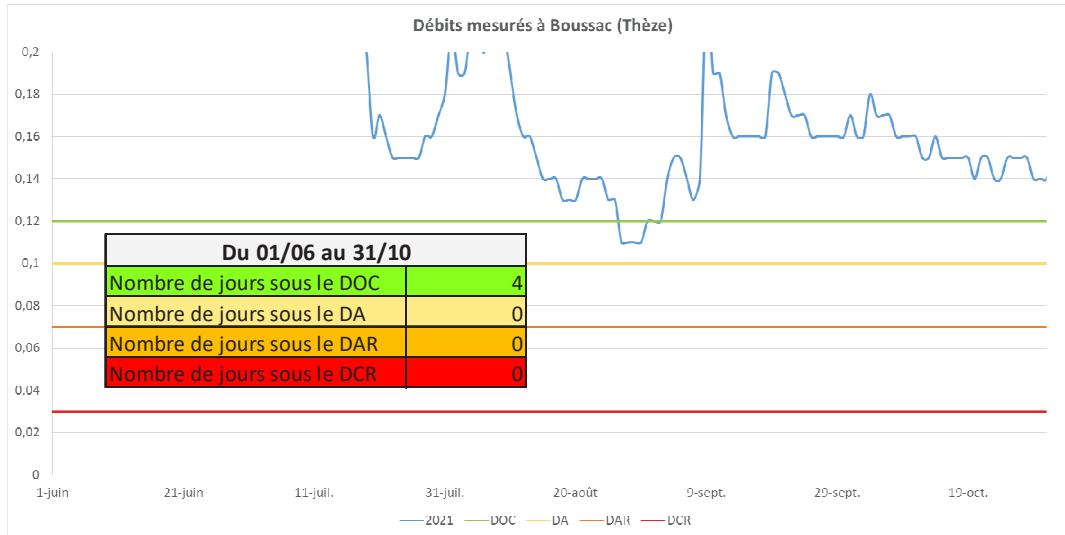
Légende ★ Stations mesure débits DREAL ◆ Ouvrages de réalimentation Cours d'eau — Cours d'eau principaux Départements OUGC Lot □ Périmètres élémentaires ▭ Villes principales	Prélèvements en retenues déconnectées ● 0 - 12000 ● 12000 - 25000 ● 25000 - 35000 ● 35000 - 50000 ● 50000 - 60500	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement ● 0 - 60000 ● 60000 - 120000 ● 120000 - 180000 ● 180000 - 240000 ● 240000 - 300000	Prélèvements collectifs ● 0 - 200000 ● 200000 - 390000 ● 390000 - 580000 ● 580000 - 780000 ● 780000 - 970000	
	Prélèvements en nappe souterraine ● 0 - 6500 ● 6500 - 13000			

Organisme Unique de sous-bassin Lot Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

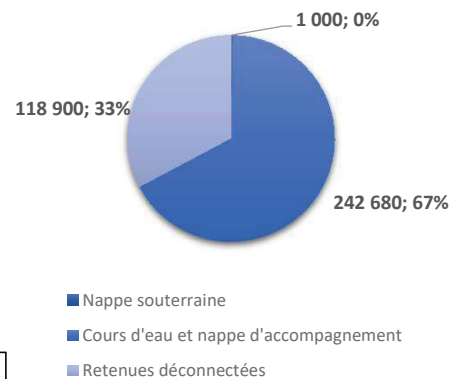


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	15
Nombre de lieux de pompages déclarés	22
Surface irrigable (ha)	183
Débit autorisé total (m3/h)	863
Volume autorisé total hors réserve (m3)	242 680
Volume prélevé total (m3)	39 308

Répartition des volumes par type de ressource



Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

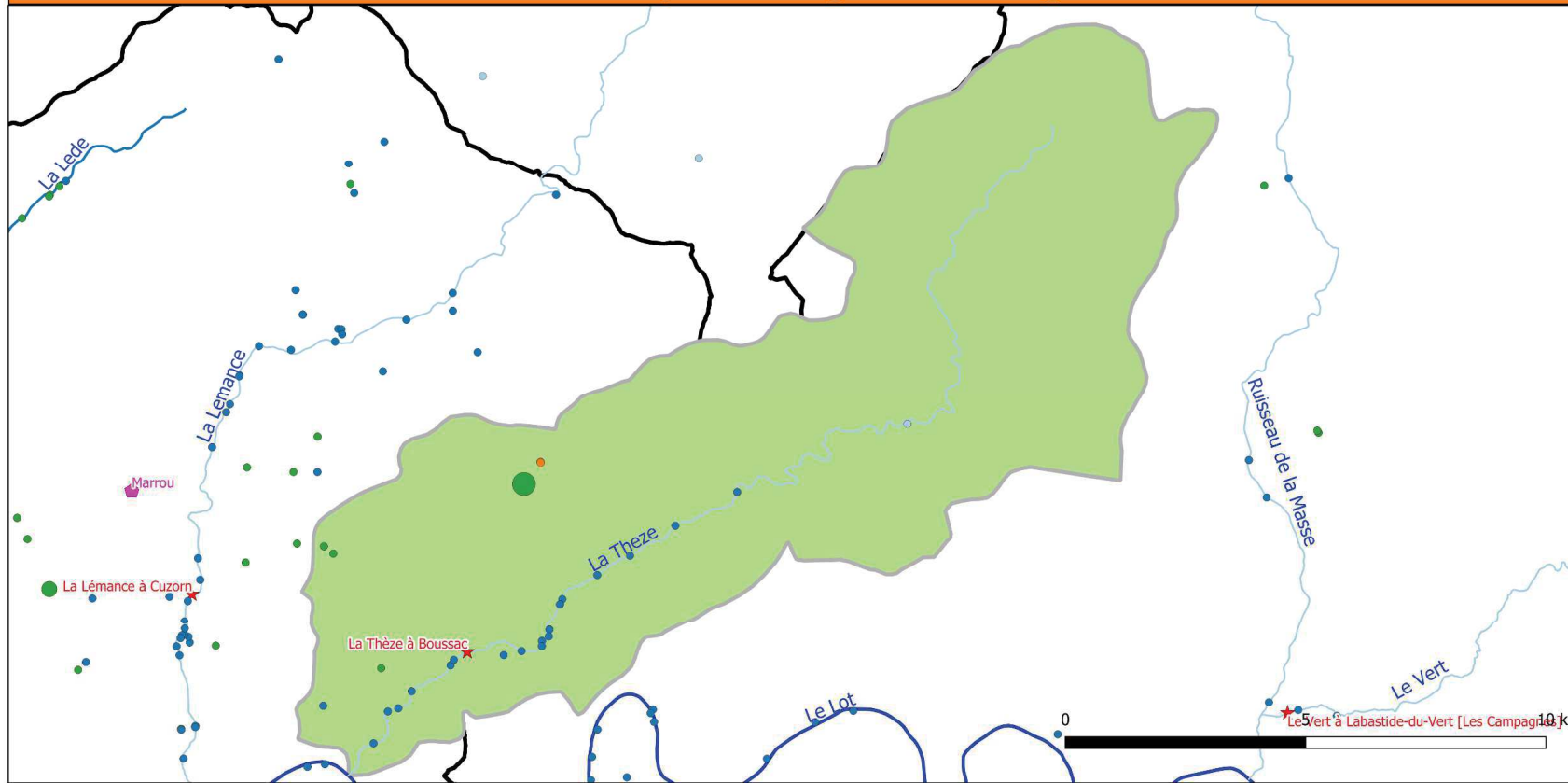
- 7 320 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

7 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 118 900 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 12000
- 12000 - 25000
- 25000 - 35000
- 35000 - 50000
- 50000 - 60500

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 6500
- 6500 - 13000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 60000
- 60000 - 120000
- 120000 - 180000
- 180000 - 240000
- 240000 - 300000

Prélèvements collectifs

- 0 - 200000
- 200000 - 390000
- 390000 - 580000
- 580000 - 780000
- 780000 - 970000



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

5 600 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Organisme Unique de sous-bassin Lot

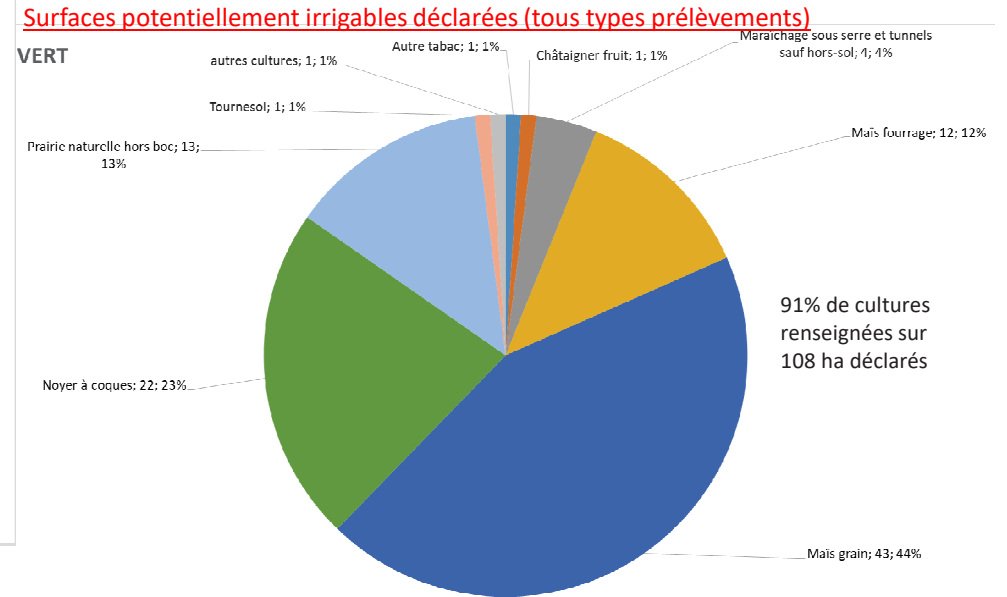
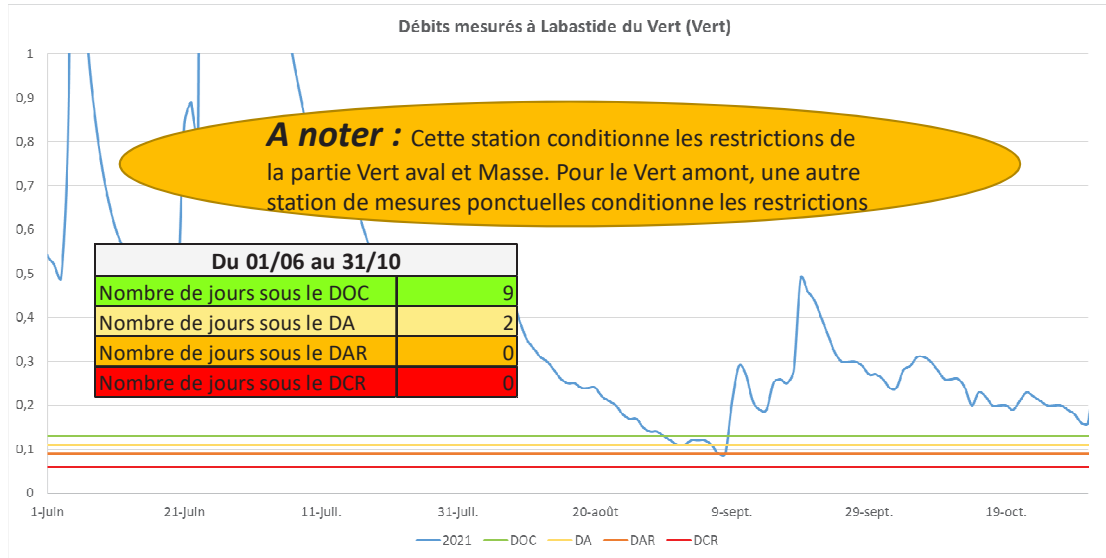
Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



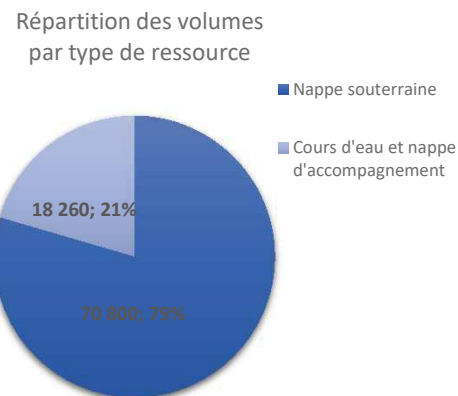
Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	10
Nombre de lieux de pompages déclarés	15
Surface irrigable (ha)	88
Débit autorisé total (m3/h)	390
Volume autorisé total hors réserve (m3)	70 800
Volume prélevé total (m3)	2 617



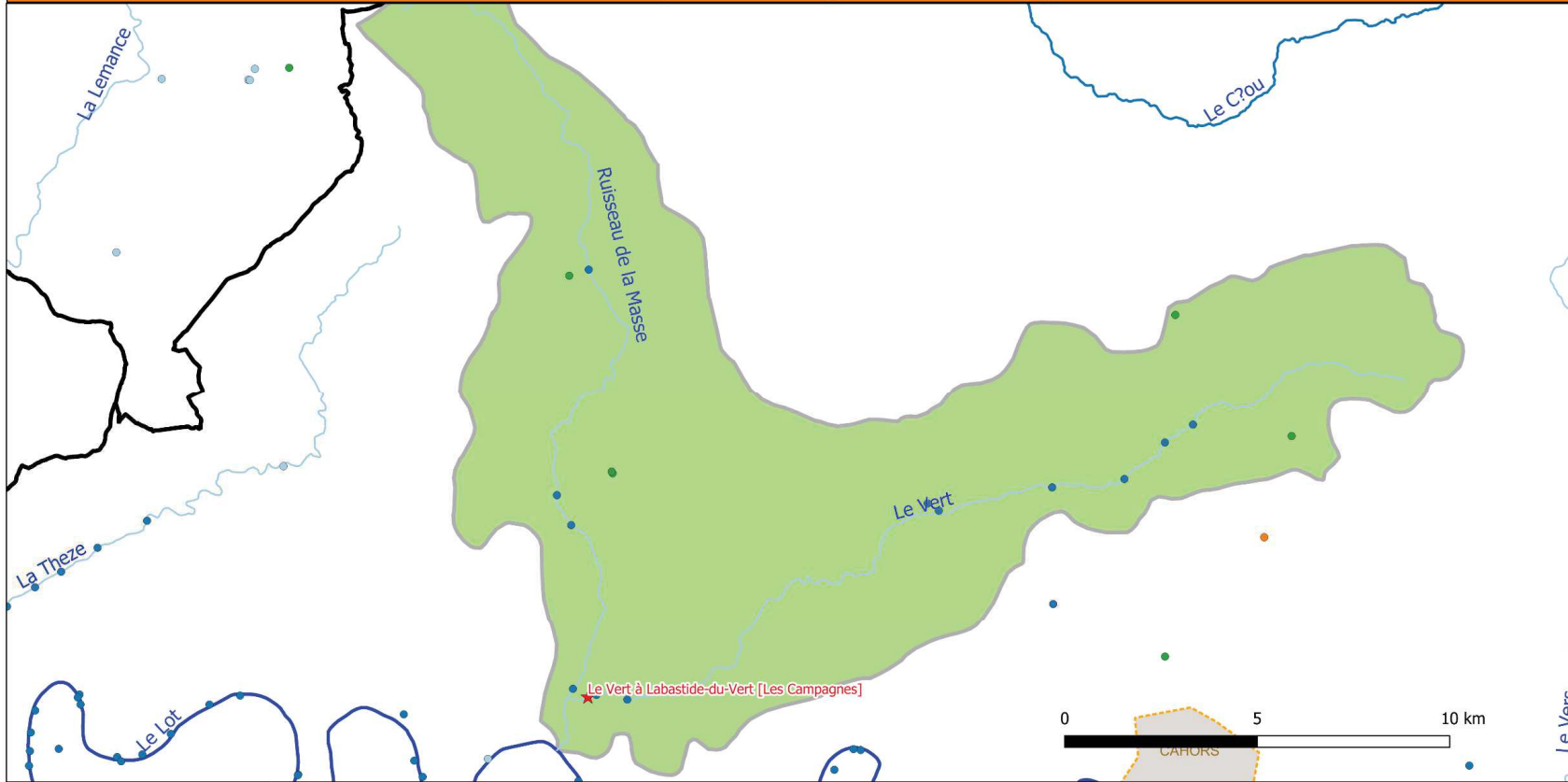
Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 7 080 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte. Ils sont divisés en 2 zones : Vert amont + Vert aval Masse

5 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 18 260 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau principaux
 - Departements
 - ▭ OUGC Lot
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0 - 12000
 - 12000 - 25000
 - 25000 - 35000
 - 35000 - 50000
 - 50000 - 60500
- Prélèvements en nappe souterraine**
- 0 - 6500
 - 6500 - 13000

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0 - 60000
 - 60000 - 120000
 - 120000 - 180000
 - 180000 - 240000
 - 240000 - 300000

- Prélèvements collectifs**
- 0 - 200000
 - 200000 - 390000
 - 390000 - 580000
 - 580000 - 780000
 - 780000 - 970000



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

4 800 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

2 500 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

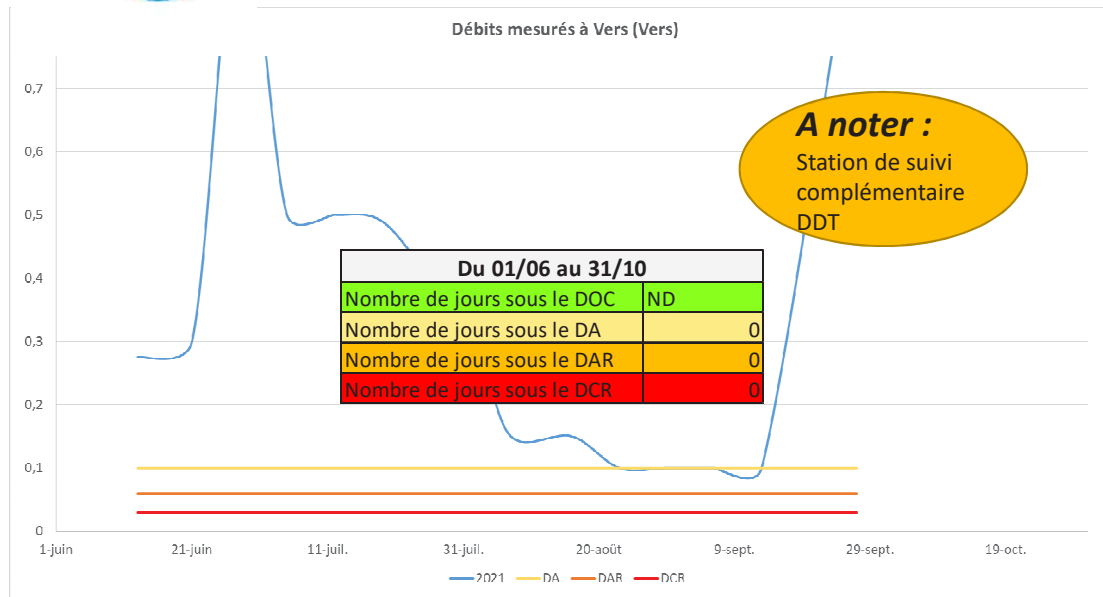
Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

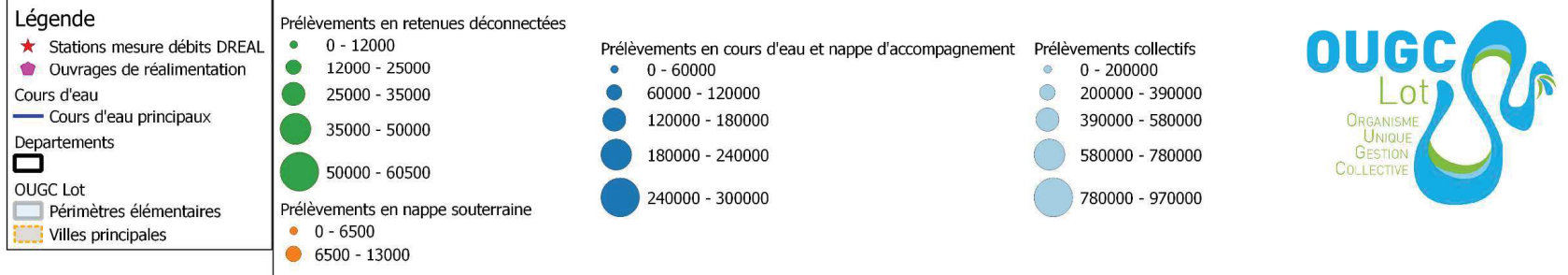
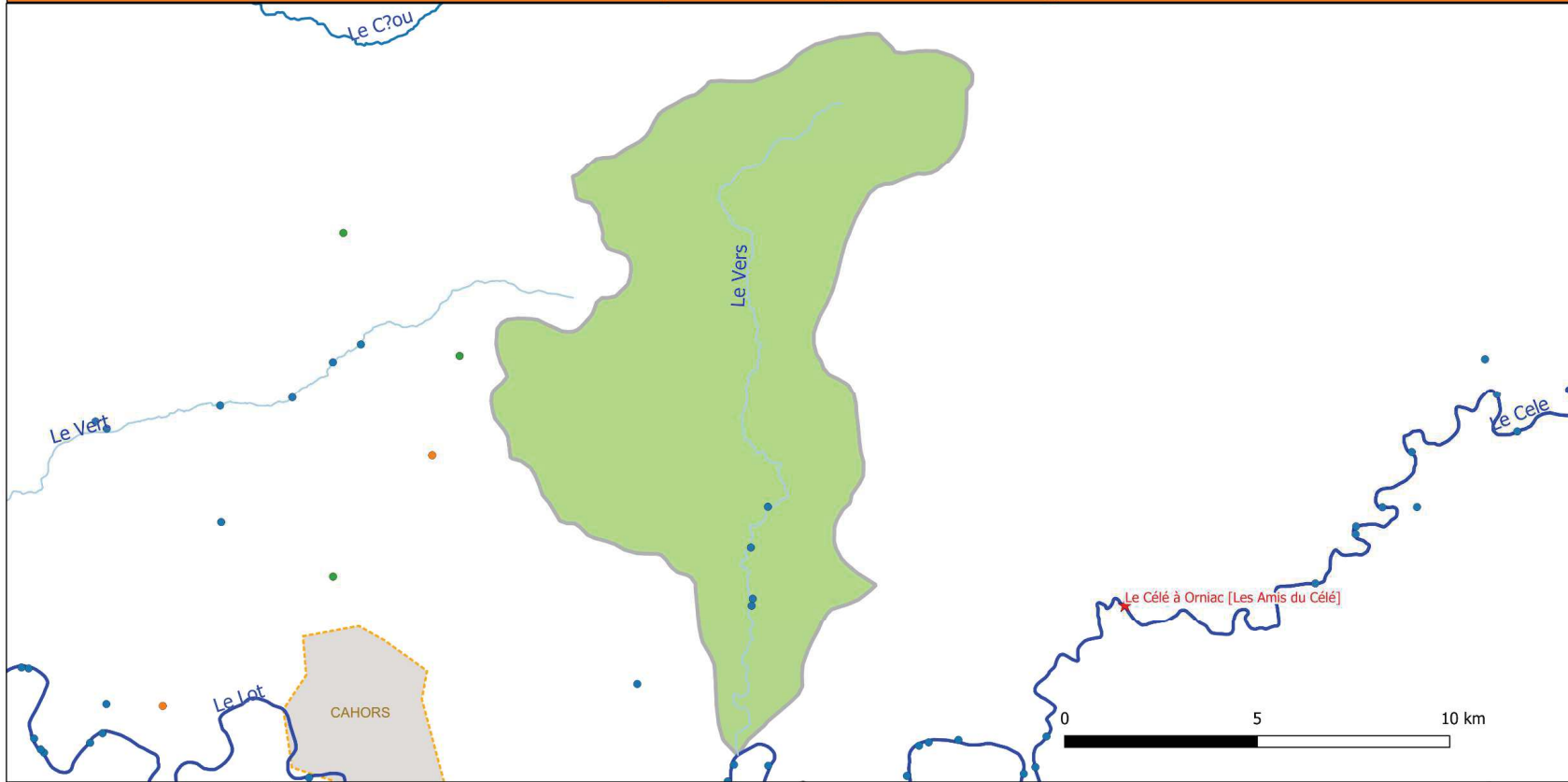
Source : Banque Hydro

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	2
Nombre de lieux de pompages déclarés	3
Surface irrigable (ha)	2
Débit autorisé total (m ³ /h)	150
Volume autorisé total hors réserve (m ³)	8 940
Volume prélevé total (m ³)	3 890

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

2 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



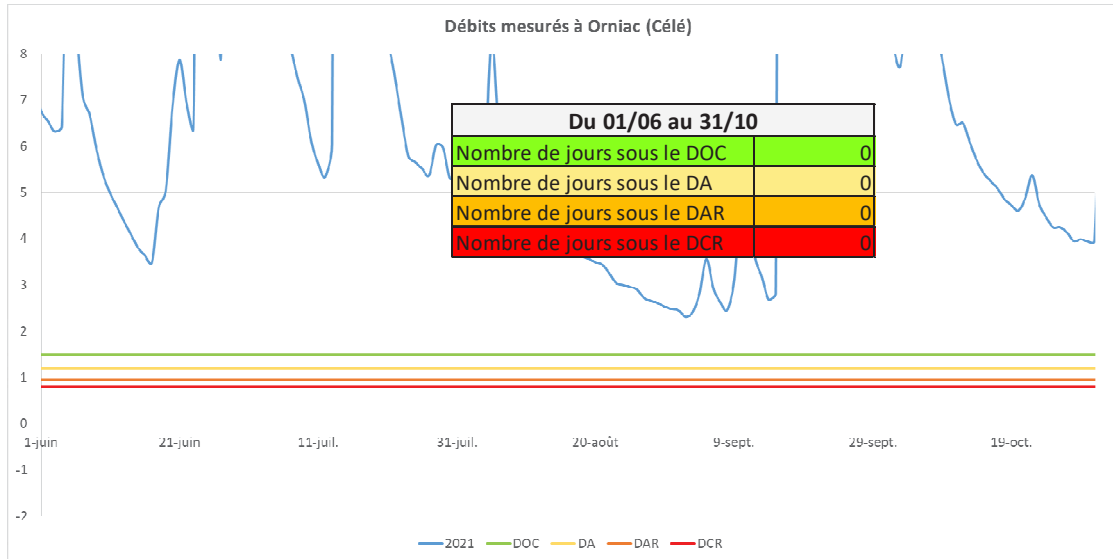
Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



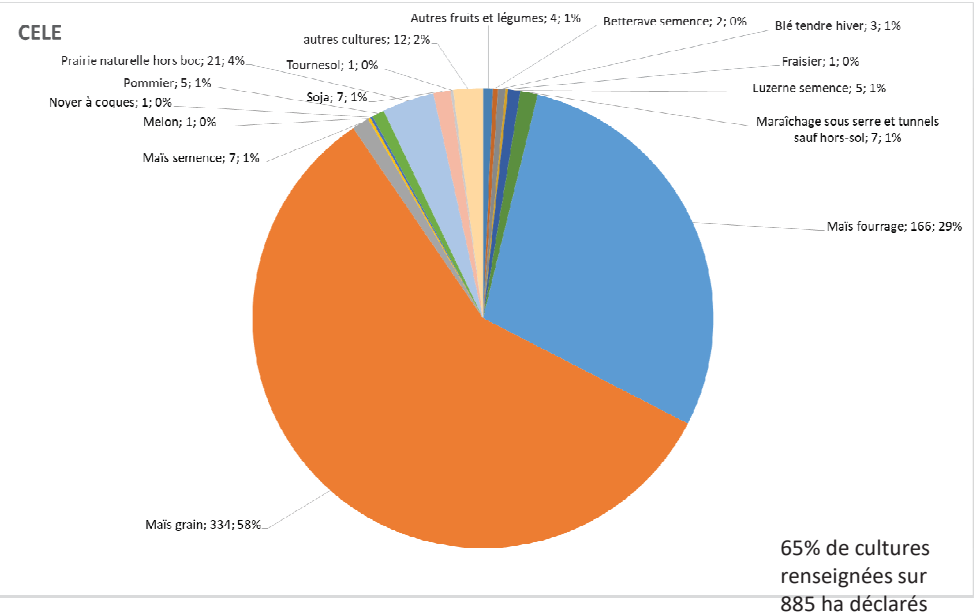
Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Célé

Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2021



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

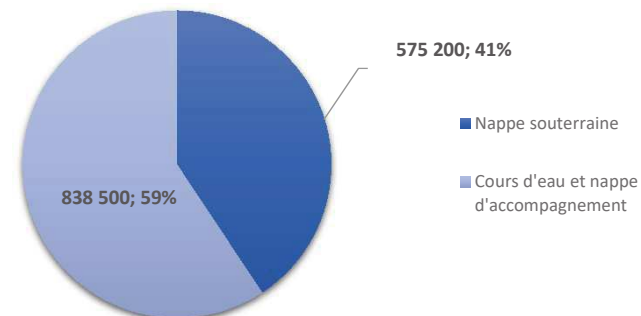


Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	35
Nombre de lieux de pompages déclarés	47
Surface irrigable (ha)	321
Débit autorisé total (m3/h)	1 482
Volume autorisé total hors réserve (m3)	575 200
Volume prélevé total (m3)	99 099

Répartition des volumes par type de ressource

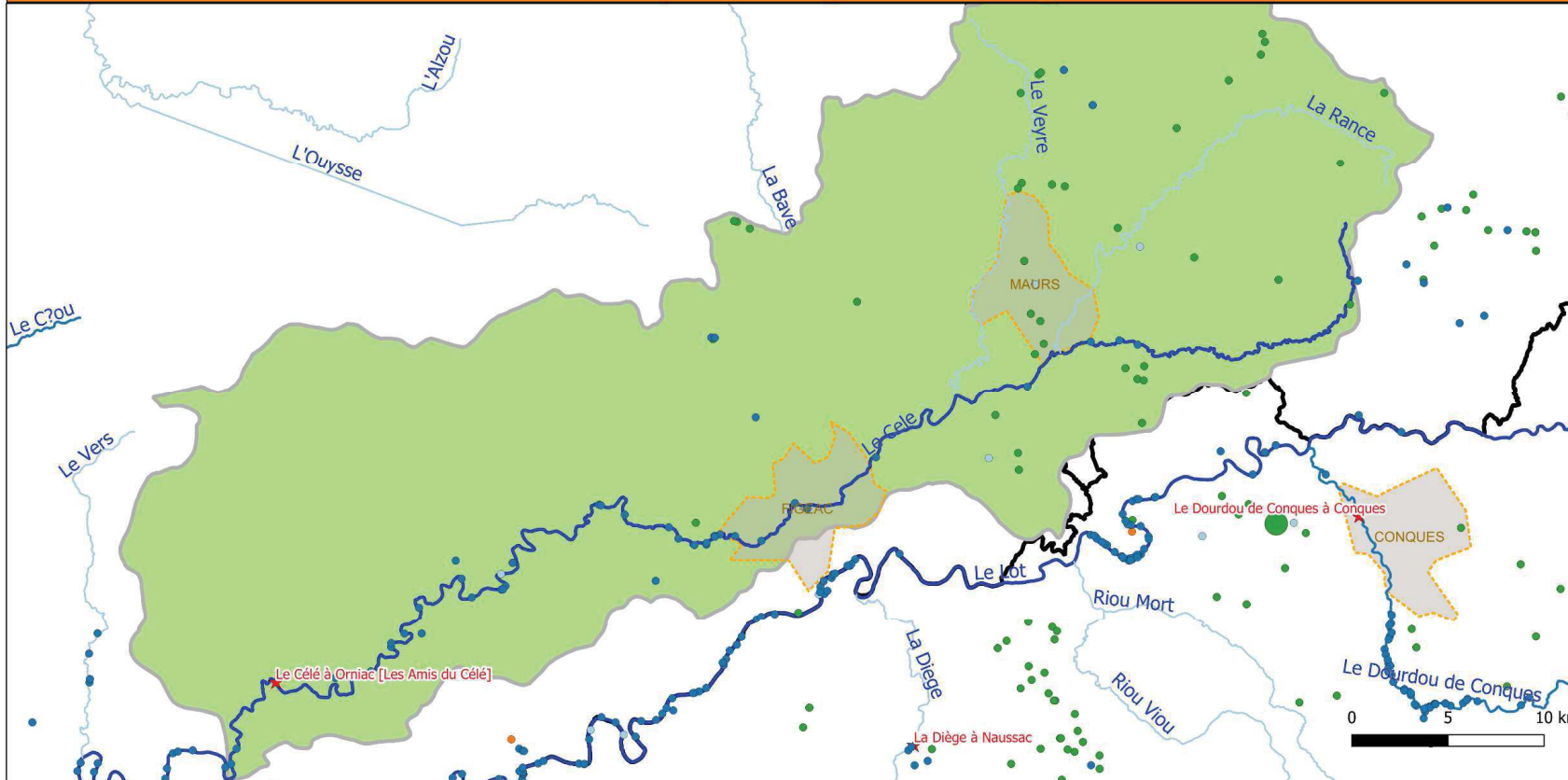


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 57 520 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

39 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 838 500 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau principaux
 - Departements
 - ▭ OUGC Lot
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0 - 12000
 - 12000 - 25000
 - 25000 - 35000
 - 35000 - 50000
 - 50000 - 60500
- Prélèvements en nappe souterraine**
- 0 - 6500
 - 6500 - 13000

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0 - 60000
 - 60000 - 120000
 - 120000 - 180000
 - 180000 - 240000
 - 240000 - 300000

- Prélèvements collectifs**
- 0 - 200000
 - 200000 - 390000
 - 390000 - 580000
 - 580000 - 780000
 - 780000 - 970000



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

6 000 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

900 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

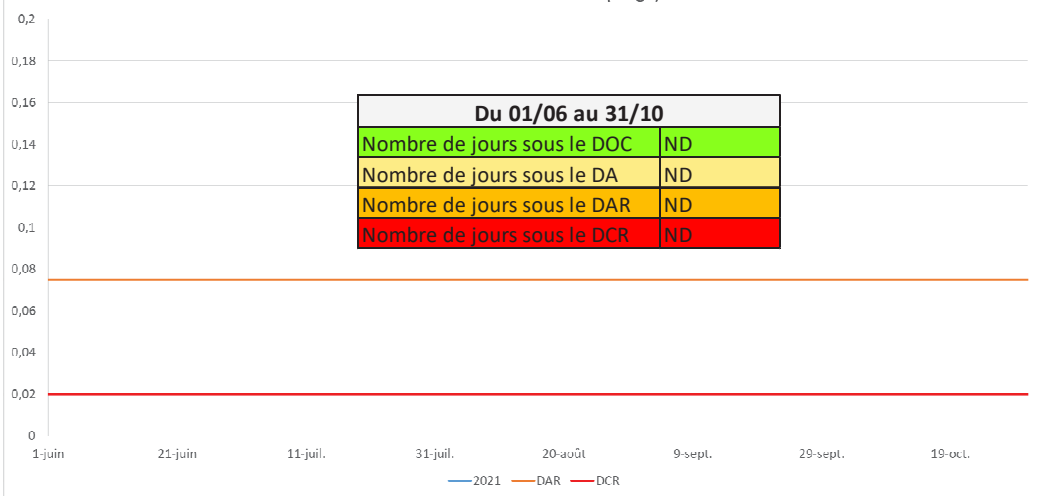
430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

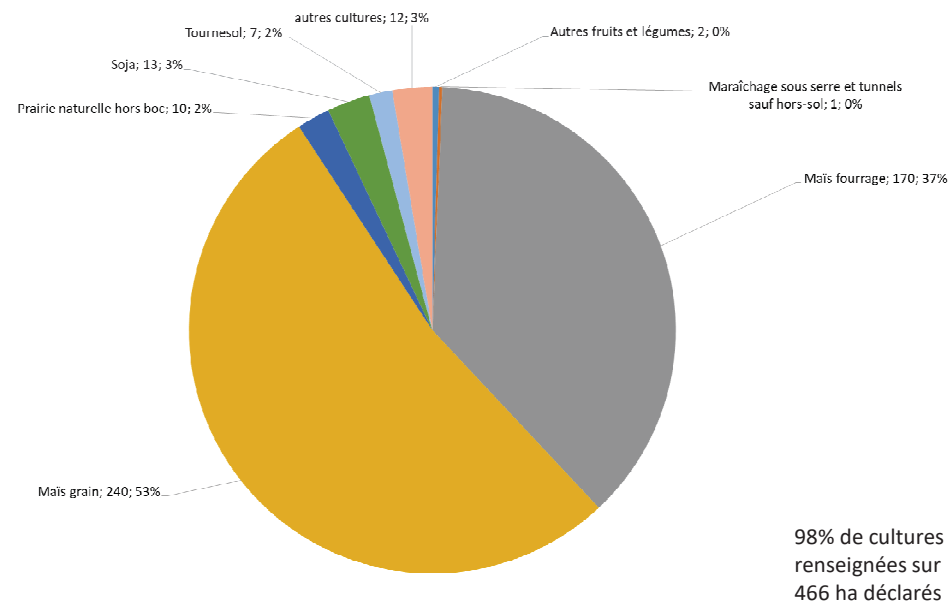
Débits mesurés à Naussac (Diège)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

DIEGE

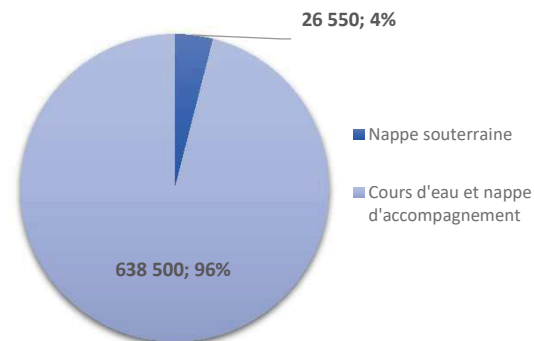


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	6
Surface irrigable (ha)	25
Débit autorisé total (m3/h)	160
Volume autorisé total hors réserve (m3)	26 550
Volume prélevé total (m3)	1 170

Répartition des volumes par type de ressource



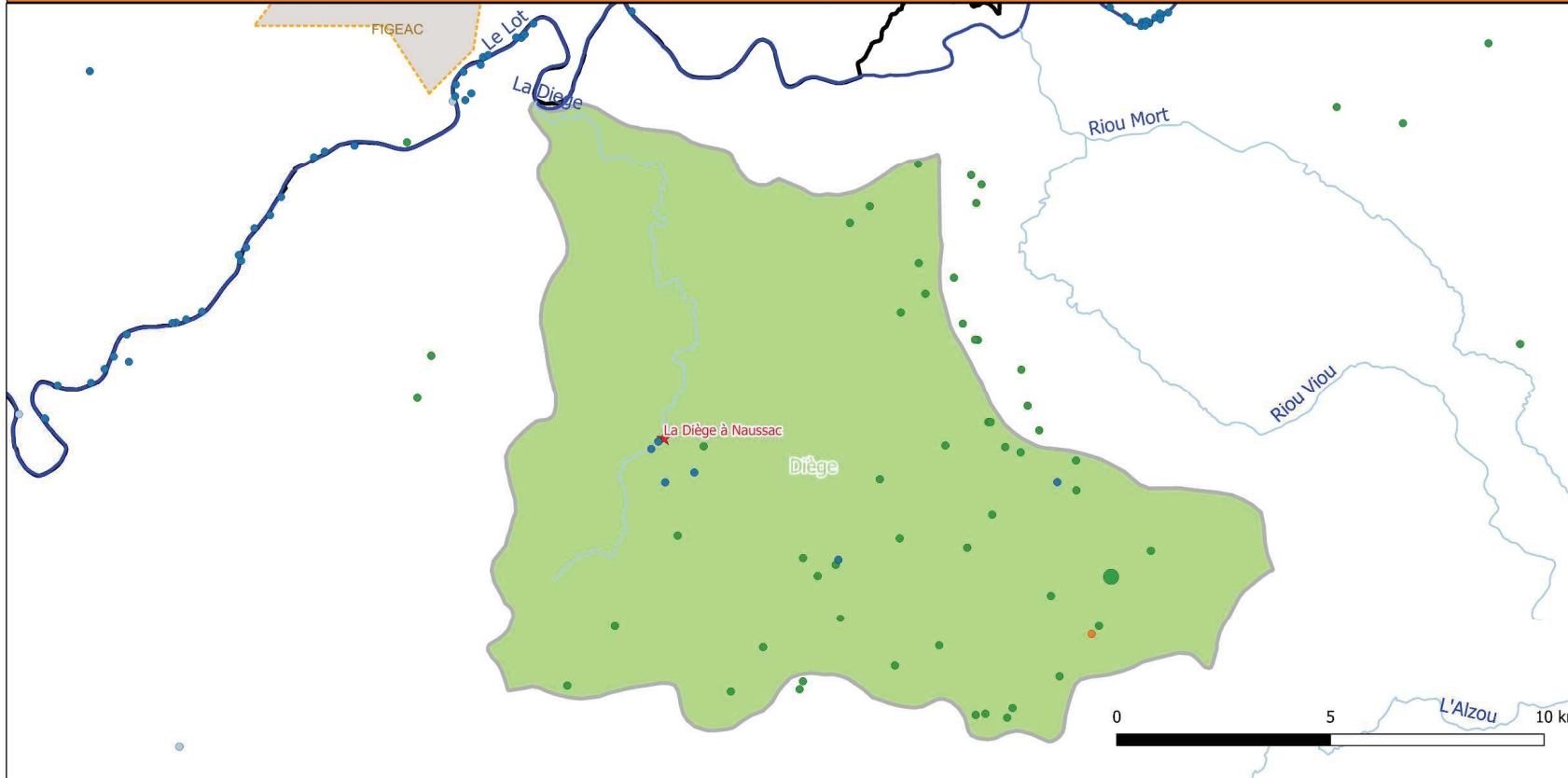
Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 2 655 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

40 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 638 500 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

700 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

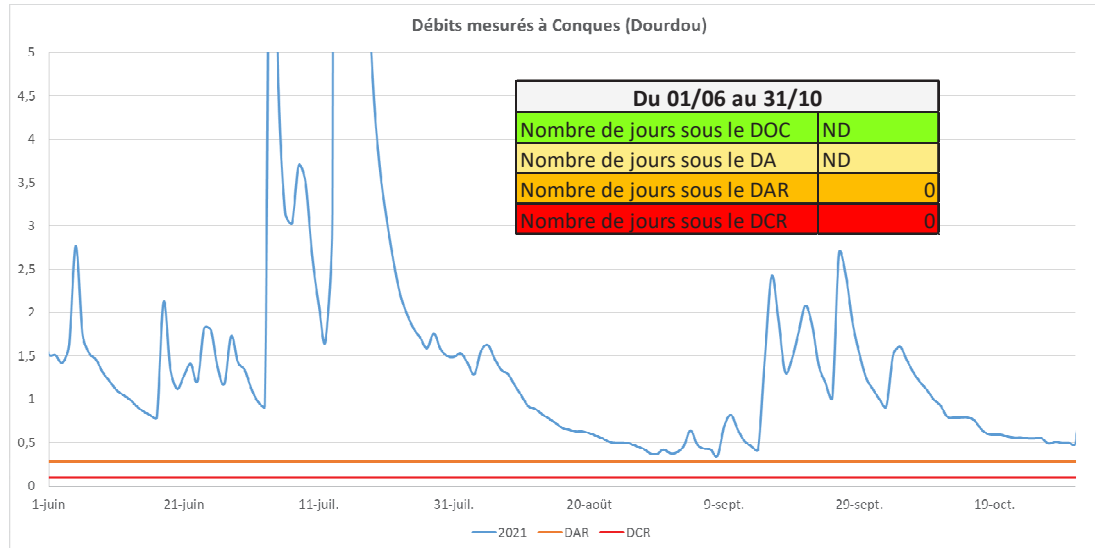
<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Stations mesure débits DREAL ◆ Ouvrages de réalimentation Cours d'eau — Cours d'eau principaux Departements ▭ OUGC Lot ▭ Périmètres élémentaires ▭ Villes principales 	<p>Prélèvements en retenues déconnectées</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 0 - 12000 ● 12000 - 25000 ● 25000 - 35000 ● 35000 - 50000 ● 50000 - 60500 <p>Prélèvements en nappe souterraine</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 0 - 6500 ● 6500 - 13000 	<p>Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 0 - 60000 ● 60000 - 120000 ● 120000 - 180000 ● 180000 - 240000 ● 240000 - 300000 	<p>Prélèvements collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 0 - 200000 ● 200000 - 390000 ● 390000 - 580000 ● 580000 - 780000 ● 780000 - 970000 	
--	--	--	--	--

Organisme Unique de sous-bassin Lot Chambre d'agriculture du Lot

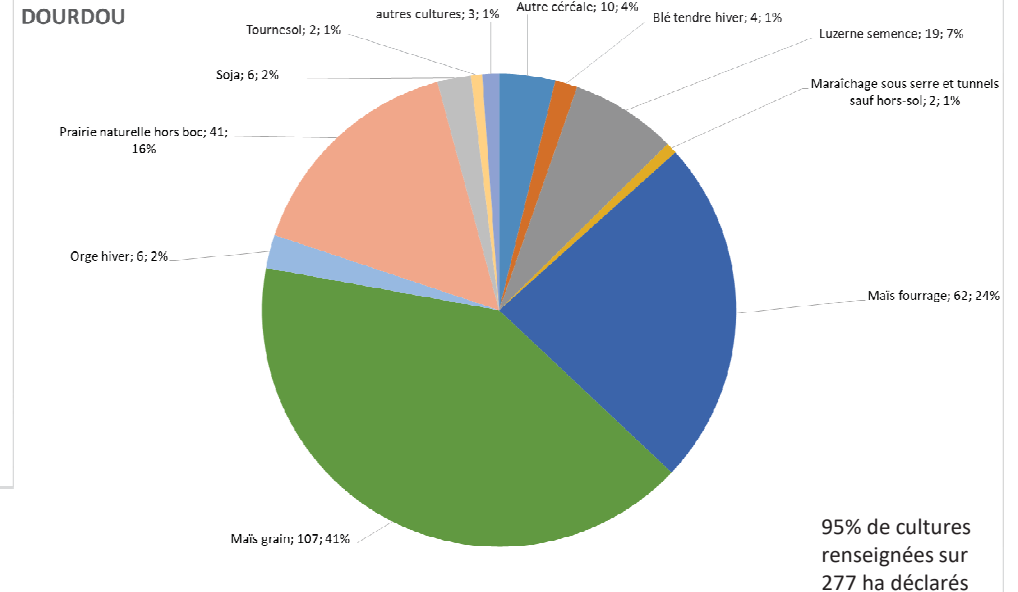
430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

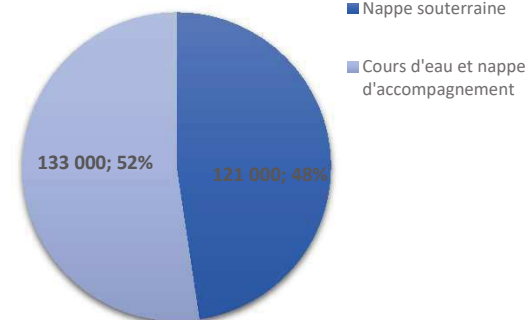


Prélèvements pour l'irrigation sur la période été 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	17
Nombre de lieux de pompages déclarés	51
Surface irrigable (ha)	186
Débit autorisé total (m3/h)	1 451
Volume autorisé total hors réserve (m3)	121 000
Volume prélevé total (m3)	11 248

Répartition des volumes par type de ressource



Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

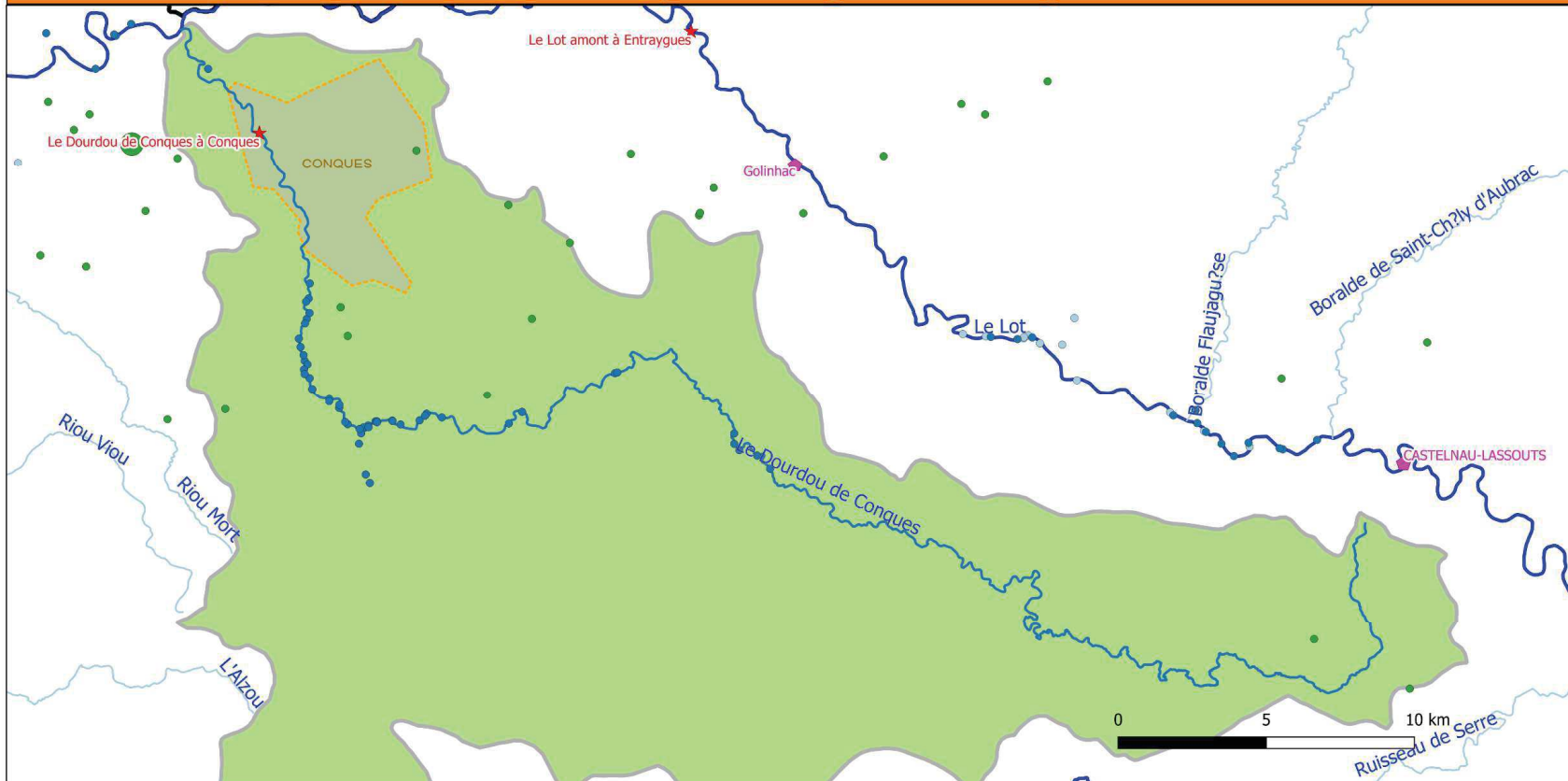
- 0 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'été. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'été) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

9 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 133 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau
- Cours d'eau principaux
- Departements
- ▭ OUGC Lot
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0 - 12000
- 12000 - 25000
- 25000 - 35000
- 35000 - 50000
- 50000 - 60500

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 6500
- 6500 - 13000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 60000
- 60000 - 120000
- 120000 - 180000
- 180000 - 240000
- 240000 - 300000

Prélèvements collectifs

- 0 - 200000
- 200000 - 390000
- 390000 - 580000
- 580000 - 780000
- 780000 - 970000



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

2 800 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Organisme Unique de sous-bassin Lot

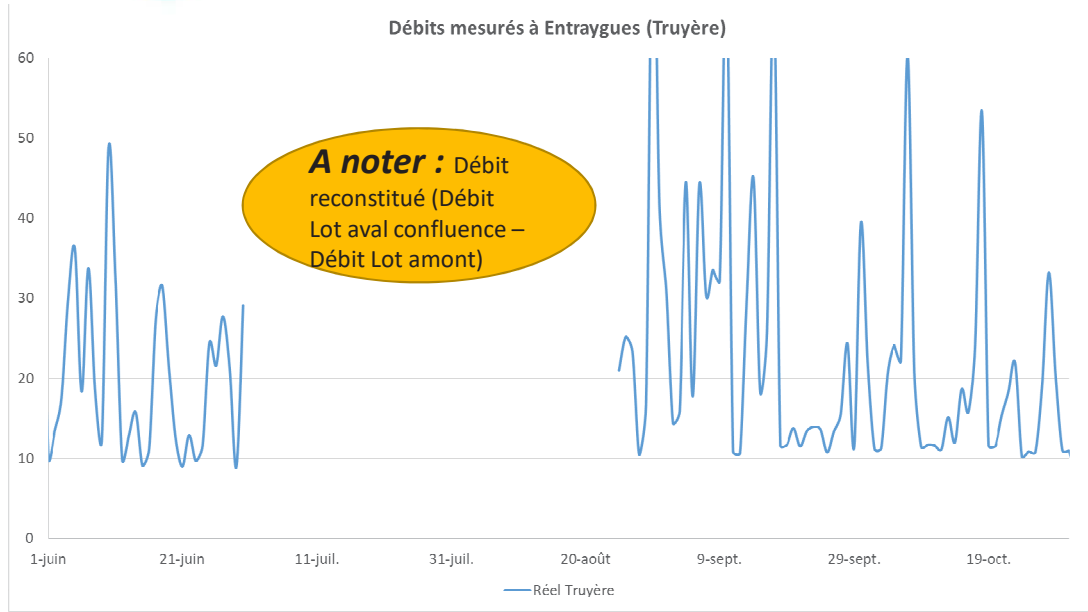
Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



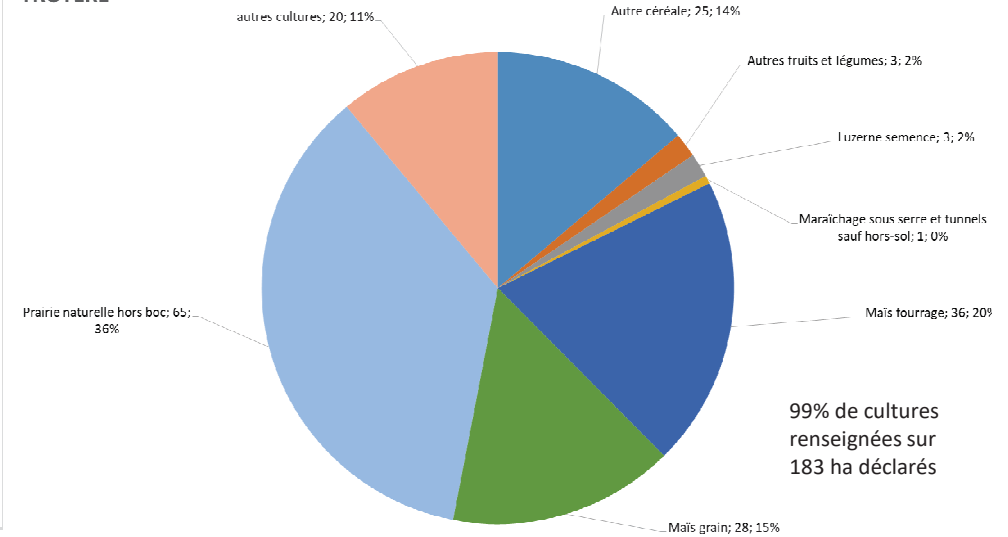
Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

TRUYERE

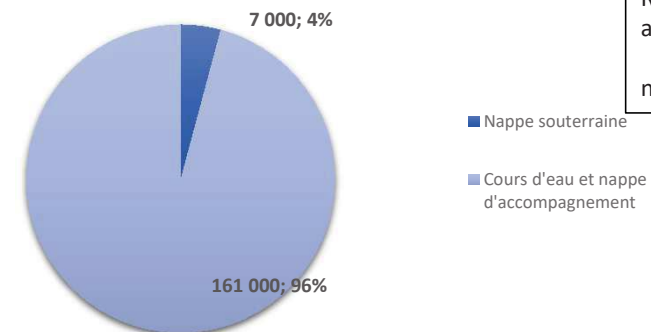


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	3
Surface irrigable (ha)	2
Débit autorisé total (m ³ /h)	65
Volume autorisé total hors réserve (m ³)	7 000
Volume prélevé total (m ³)	1 987

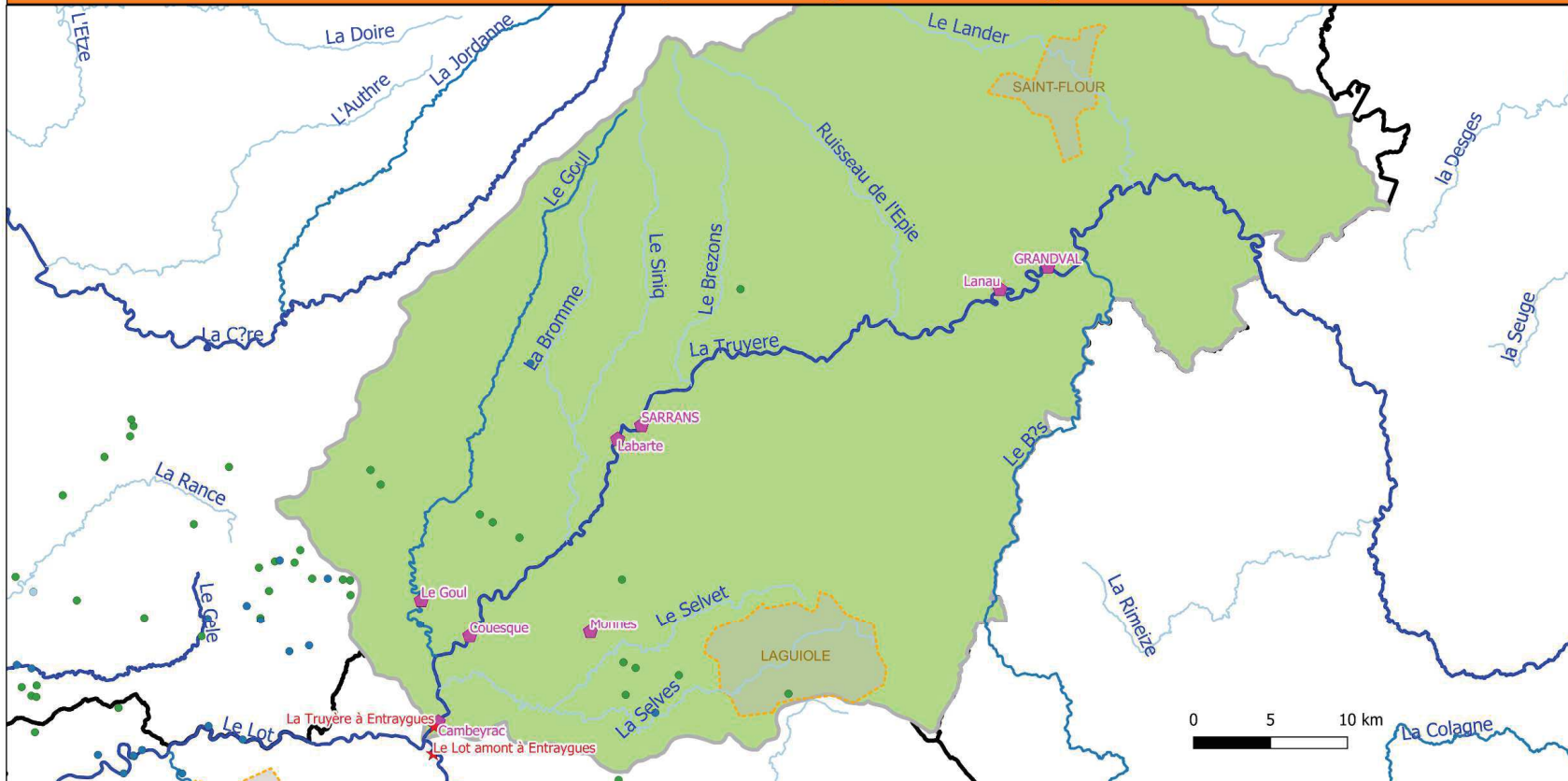
Répartition des volumes par type de ressource



Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 700 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

13 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 161 000 m³

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau principaux
 - Departements
 - ▭ OUGC Lot
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0 - 12000
 - 12000 - 25000
 - 25000 - 35000
 - 35000 - 50000
 - 50000 - 60500
- Prélèvements en nappe souterraine**
- 0 - 6500
 - 6500 - 13000

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0 - 60000
 - 60000 - 120000
 - 120000 - 180000
 - 180000 - 240000
 - 240000 - 300000

- Prélèvements collectifs**
- 0 - 200000
 - 200000 - 390000
 - 390000 - 580000
 - 580000 - 780000
 - 780000 - 970000



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

2 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Organisme Unique de sous-bassin Lot

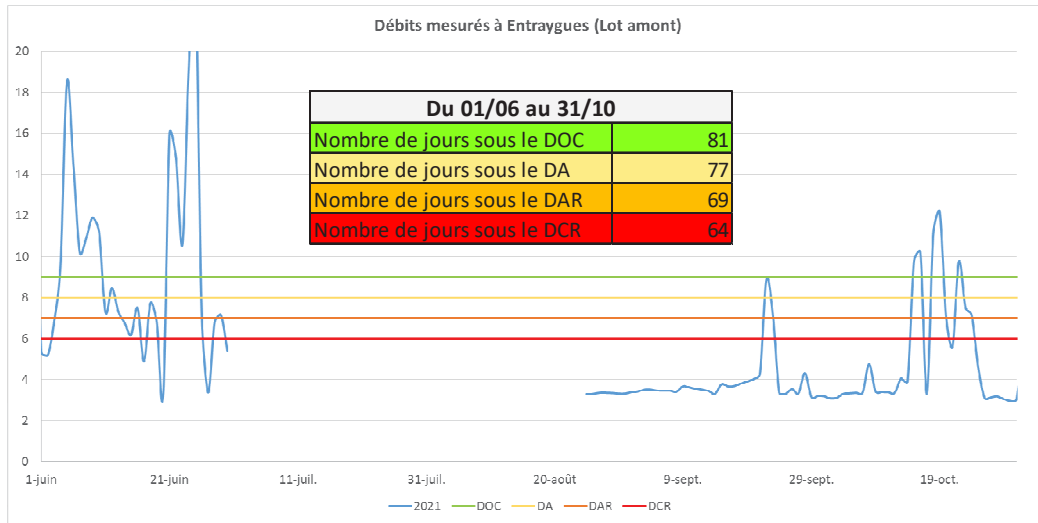
Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

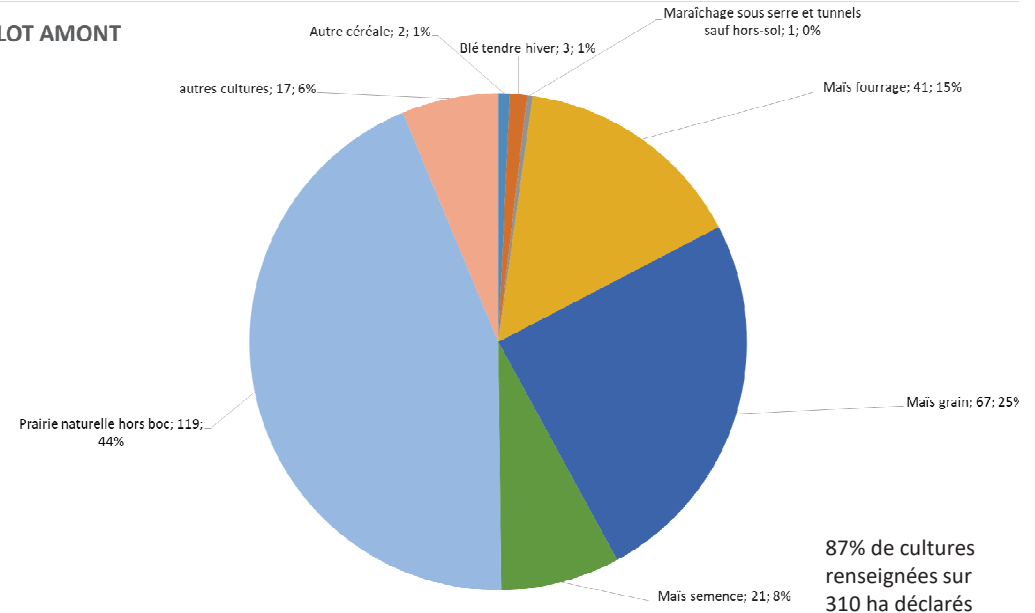


Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

LOT AMONT

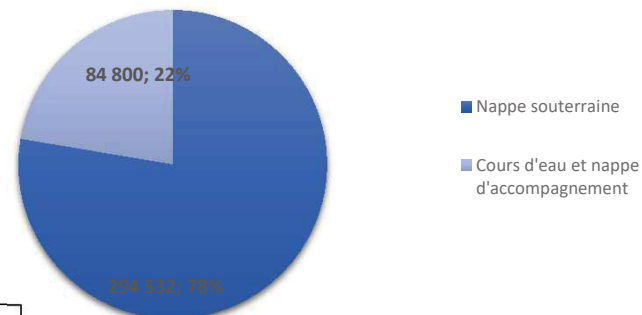


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2021

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 16 juillet 2021

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	14
Nombre de lieux de pompages déclarés	27
Surface irrigable (ha)	170
Débit autorisé total (m3/h)	2 020
Volume autorisé total hors réserve (m3)	294 532
Volume prélevé total (m3)	16 208

Répartition des volumes par type de ressource

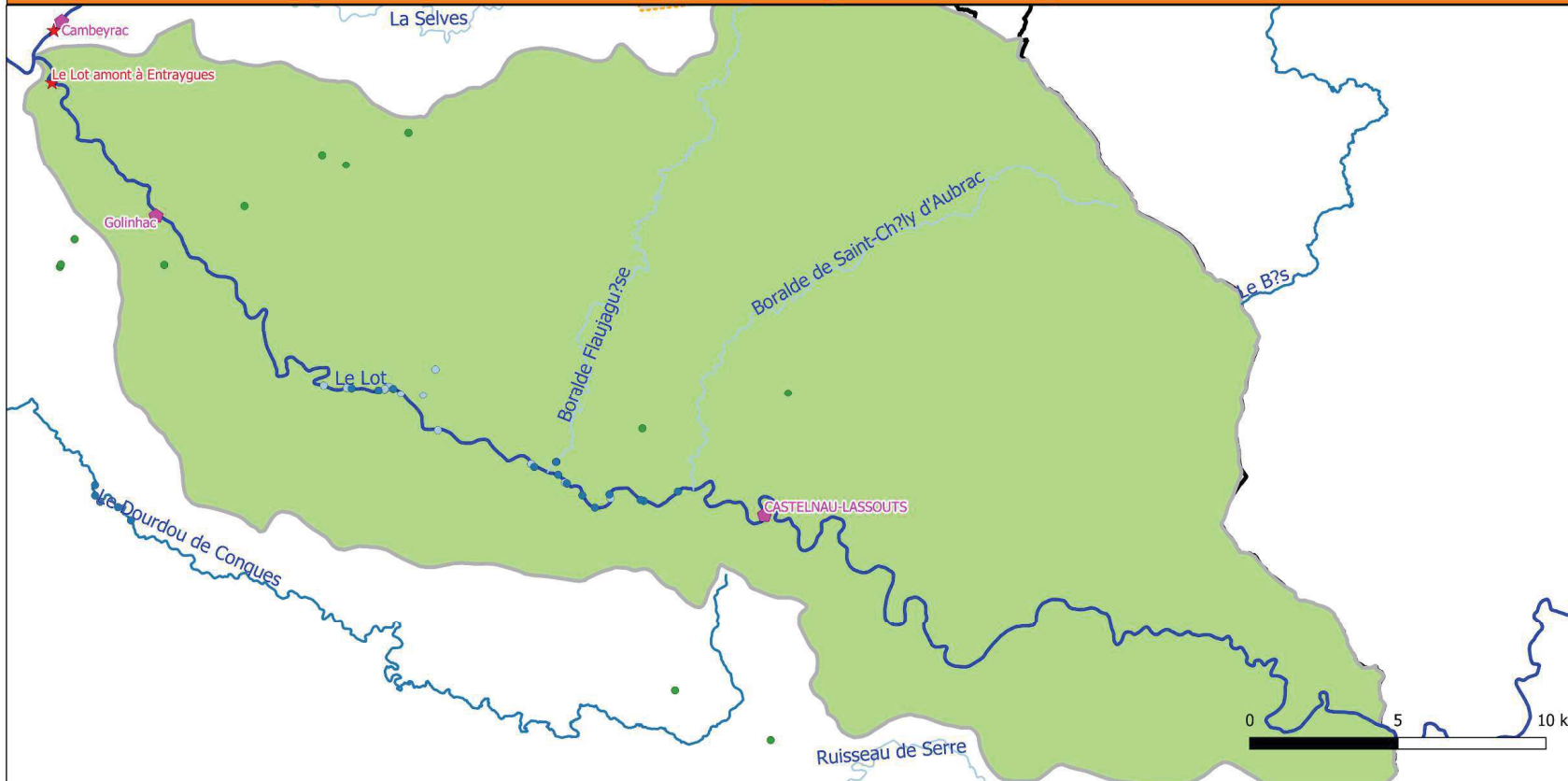


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 29 453 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 84 800 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2021



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau principaux
 - Departements
 - ▭ OUGC Lot
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0 - 12000
 - 12000 - 25000
 - 25000 - 35000
 - 35000 - 50000
 - 50000 - 60500
- Prélèvements en nappe souterraine**
- 0 - 6500
 - 6500 - 13000

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0 - 60000
 - 60000 - 120000
 - 120000 - 180000
 - 180000 - 240000
 - 240000 - 300000

- Prélèvements collectifs**
- 0 - 200000
 - 200000 - 390000
 - 390000 - 580000
 - 580000 - 780000
 - 780000 - 970000



Prélèvements autorisés pour l'irrigation sur la période hors été 2021-2022

10 000 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Annexe 7 : Courrier du préfet du Cantal en réponse au projet de création de retenue déconnectée sur le périmètre de la Truyère



PRÉFET
DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Le directeur départemental des territoires

Aurillac, le 29 novembre 2022

Monsieur ,

Vous m'avez transmis une fiche de renseignement préalable pour la réalisation d'un plan d'eau pour assurer l'arrosage de vos cultures maraîchères sur la parcelle 0C629 – commune de Prunet. Vous souhaitez agrandir votre exploitation.

Votre nouveau projet consiste en la réalisation d'une retenue collinaire alimentée par les eaux du ruissellement et par une source. Le projet que vous avez est concerné par une procédure réglementaire 'loi sur l'eau' :

<u>Rubrique de la nomenclature</u> <u>« loi sur l'eau »</u>	<u>Observation au titre de la</u> <u>réglementation loi sur l'eau</u>	Arrêtés ministériels de prescriptions générales
3230 création de plan d'eau permanent ou non	Création du plan d'eau soumis à « déclaration » (superficie entre 0,1 et 3 hectares).	09/06/2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange
Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, par pompage, drainage, dérivation	1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ / an: projet soumis autorisation 2° Supérieur à 10 000 m ³ / an mais inférieur à 200 000 m ³ / an : projet soumis à Déclaration	11/09/03

Monsieur MALVEZIN Pierre Antoine
4 route de la draze, la Croix de Therondels
15120 LABESSERETTE

Vous pourrez créer un plan d'eau à côté du cours d'eau **mais à plus de 10 mètres**. Dans tous les cas, il ne sera pas possible de créer votre plan d'eau sur une zone humide (arrêté ministériel du 9 juin 2021).

Par ailleurs, en période estivale le plan d'eau devra être « transparent » et n'intercepter aucun écoulement. En effet, les pluies d'été sont indispensables à la vie aquatique des espèces (invertébrés, crustacés, amphibiens, poissons...) dans le ruisseau et en aval de celui-ci.

Je vous invite à vous rapprocher d'un bureau d'étude pour monter un dossier réglementaire, de déclaration ou d'autorisation selon les volumes prélevés. La décision sur la déclaration ou l'autorisation résultera en particulier de l'analyse de la recevabilité du dossier réglementaire et le respect des arrêtés ministériels fixant les prescriptions générales (voir tableau ci-dessus).

Enfin, tout prélèvement d'eau pour l'usage irrigation sur le bassin versant du Lot et l'usage de l'eau prélevé doit faire l'objet d'une attribution annuelle par l'Organisme Unique de Gestion Collective du Bassin du Lot qui est l'unique bénéficiaire de l'autorisation de prélèvement. Je vous engage à contacter cet organisme (*) pour information sur la mission de l'OUGC et le protocole annuel d'octroi du volume. La délivrance éventuelle du récépissé de déclaration pour le plan d'eau est indépendante de l'octroi du volume annuel.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe du service eau forêt et risques naturels



Florence DEVILLE